GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



PROJET : PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE

ET DÉVELOPPEMENT DE MOYENS DE

SUBSISTANCE DURABLES – PROJET V (DRSLP V)

PAYS : ÉRYTHREE

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date: Novembre 2019

	Chef d'équipe:	M. Femi Fatoyinbo, Chargé supérieur, gestion financière, RDGN.2							
			wagira, Responsable principal de l'agriculture et du						
	Chef de projet :	développeme	nt rural. COUG/RDGE2						
	3.6 1 1.137 1								
	Membres de l'équipe		Mohamed Ahmed, Experte NRM, RDGN.2						
			wan, ingénieur en irrigation supérieur, COEG/RDGN2						
			yende, économiste pays supérieur, RDGE0						
			Hassan, experte supérieure en question de genre, RDGE2						
			Nandujja, chargée supérieure, passation des marchés,						
6 •		COUG/RDGI							
Équipe			va, Expert senior en gestion financière, RDGE4						
d'évaluation			Oroda, consultant environnemental, RDGE						
			n Salem, Cons. Spécial.des questions d'élevage/de valeur ajoutée						
			Nassuna Kizito, Conseillère juridique principale, PGCL.1						
		M. Fasil Asay	ve, Chargé supérieur, passation des marchés, RDGE4						
	Directeur général :		M. Gabriel Negatu, RDGE (évaluation)						
	Directrice générale adjo	ointe :	Mme Nnenna Nwabufo, RDGE						
	Directeur sectoriel :		M. Martin Fregene, AHAI0						
	Chef de division sectori	iel (HQ):	M. Edward Mabaya, AHAI.1						
	Responsable de secteur	,	M. Joseph Coompson, RDGE2						
	M. Yappy Silungwe:	Ingénieur	en irrigation supérieur, RDGS2						

M. Yappy Silungwe: Ingénieur en irrigation supérieur, RDGS2

Mme Annah Rutebuka: Chargée principale de développement social, RDGS4

M. Cesar Tique: Spécialiste du développement agricole et rural, RDGS2

M. Mohamud Egeh: Chargé supérieur de gestion des ressources naturelles, RDGE2

M. Onesmus Maina: Expert supérieur en agriculture, RDGE2

M. Edson Mpyisi: Économiste financier en chef, AHAI1/RDGE2

M. Salum Ramadhani: Expert supérieur en agriculture, COTZ/RDGE2

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



ERYTHREE

PROGRAMME DE RESILIENCE A LA SECHERESSE ET DEVELOPPEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES – PROJET V (DRSLP V)

RAPPORT D'EVALUATION

DEPARTEMENTS AHAI/RDGE

Novembre 2019

Document traduit

TABLE DES MATIÈRES

valences monétaires	1
rice budgétaire	i
et mesures	i
s et abréviations	ii
nations relatives au don	iii
nations concernant le client	iii
né du projet	iv
Coordination entre les donateurs	
DESCRIPTION DU PROJET	4
- v	
Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre d	
•	
•	
501 v 1 Ct C v a 1 u a t 1 O 11	
Gouvernance	
Gouvernance	
Viabilité	20
Viabilité Gestion des risques	20 20
Viabilité Gestion des risques Développement du savoir	20 20 21
Viabilité Gestion des risques	20 20 21
	ice budgétaire et mesures et abréviations nations relatives au don nations concernant le client né du projet USTIFICATION DU PROJET ET ORIENTATION STRATÉGIQUE Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays Justification de l'intervention de la Banque

5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque	21
5.3	Conformité aux politiques de la Banque	22
6	RECOMMANDATION	22
AN AN AN	NEXE I : Carte de l'Érythrée NEXE II : Indicateurs socio-économiques comparés de l'Érythrée NEXE III : Portefeuille de la BAD en Érythrée au 31 juillet 2019 NEXE IV : Rapport sur l'état de fragilité NEXE V : Analyse de viabilité de la dette actuelle de l'Érythrée NEXE VI : Note sur le traitement du Programme érythréen de résilience à la séchere développement de moyens d'existence durables (DRLSP-V) – Situation	

Équivalences monétaires

Au 31 juillet 2019

Unité monétaire = nakfa érythréen (ERN) 1 UC = 1,39021 USD 1 UC = 20,82880 USD 1 USD = 15,3750 ERN

Exercice budgétaire

1 janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique = 2 204 livres (lbs)

1 kilogramme (kg) = 2,200 lbs 1 mètre (m) = 3,28 pieds (ft) 1 millimètre (mm) = 0,03937 pouce (")

1 kilomètre (km) = 0,62 mile 1 hectare (ha) = 2,471 acres

Sigles et abréviations

ABP Allocation basée sur la performance
AGR Activités génératrices de revenus
AUE Association d'usagers de l'eau
BAD Banque africaine de développement

CA Corne de l'Afrique

CCNUCC Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques

CDN Contributions déterminées au niveau national

DG Directeur général

DRSLP II Programme de résilience à la sécheresse et de développement de

moyens de subsistance durables - Projet II

DRSLP I Programme de résilience à la sécheresse et de développement de

moyens de subsistance durables - Projet I

EPIP Évaluation des politiques et des institutions des pays

FAD Fonds africain de développement

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FAT Facilité d'appui à la transition

FEM Fonds pour l'environnement mondial

FIDA Fonds international pour le développement de l'agriculture

FTA Flux de trésorerie actualisé GCA Grande Corne de l'Afrique

GF Gestion financière

GMS Système de marqueurs de genre
GPN Avis général de passation des marchés
I- DSP Document intérimaire de stratégie pays

IGAD Autorité intergouvernementale pour le développement

JfYA Emplois pour les jeunes en Afrique MPME Micro, petite et moyenne entreprise

NEMA Autorité nationale de gestion de l'environnement NEMP Plan national de gestion de l'environnement

NGAP Plan d'action national sur le genre

NIPD Plan de développement national indicatif

NPG politique nationale sur le genre

NUEW Union nationale des femmes érythréennes ODD Objectifs de développement durable

ODDM Objectif de développement durable du Millénaire

ONG Organisation non gouvernementale
PAES Plan d'action environnemental et social

PDDAA Programme détaillé pour le développement de l'Agriculture en Afrique

PEES Procédures d'évaluation environnementale et sociale

PMR Pays membre régional PMT Plan à moyen terme

RAP Rapport d'achèvement de projet

RDGE Département de la BAD pour le développement régional, l'intégration et la

prestation de services - Afrique de l'Est

SD Stratégie décennale

SSI Systèmes de sauvegardes intégrées
TREI Taux de rentabilité économique interne
TRI Taux de rentabilité interne financier

UC Unité de compte UE Union européenne

UNDB Bulletin « Development Business » des Nations Unies

USD Dollar des États-Unis VAN Valeur actualisée nette

Informations relatives au don

Informations concernant le client

BENÉFICIAIRE : État d'Érythrée

ORGANE D'EXÉCUTION : Ministère de l'Agriculture

Plan de financement

Source		Montant (UC)	Instrument
FAD de développer	Fonds africain nent (FAD-14)	15 millions d'UC	Don
Facilité d'appr (FAT Pilier I)	ui à la transition	2,488 millions	Don
Pouvoirs publ	ics	1,647 millions	En nature
COÛT TOTA	L	19,135 millions	

Calendrier – Principaux jalons (prévus)

Approbation de la note conceptuelle	Mars 2018
Approbation du projet	Novembre 2019
Entrée en vigueur et premier décaissement	Mars 2020
Achèvement	Juin 2025
Date de clôture	Décembre, 2025

Résumé du projet

1. Aperçu du projet

- 1.1. La proposition de Programme de résilience à la sécheresse et de développement de moyens de subsistance durables - Projet V (DRSLP-V) vise à accroître et à consolider les acquis des DRSLP II et IV en cours en accélérant les activités de résilience à la sécheresse. Le programme est un catalyseur et un facilitateur pour faire face aux problèmes de nutrition et d'insécurité alimentaire, des pertes après récolte, du taux de chômage élevé et de l'insuffisance des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le secteur agricole. La Banque a approuvé les DRSLP II et IV en novembre 2014 et janvier 2017 respectivement. Le secteur agricole érythréen est très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les périodes de sécheresse, les sécheresses et les inondations. Parmi les autres obstacles majeurs au développement agricole figurent : l'accès insuffisant aux intrants modernes, l'insuffisance des compétences techniques, la fertilité limitée des sols, la dégradation des terres et la faible capacité institutionnelle de production et de diffusion des technologies. Le secteur se caractérise également par un faible niveau de développement de l'irrigation, des liens faibles avec des marchés rentables qui rendent la création de valeur ajoutée apparemment impossible en raison du manque d'information entre les agriculteurs et les transformateurs, des coûts de transport élevés, de la faiblesse des organisations paysannes, d'un mauvais contrôle de la qualité, ainsi que de l'absence d'informations commerciales.
- 1.2. Malgré ces limites, il existe de bonnes possibilités de développement agricole fondées sur l'adoption de technologies éprouvées et abordables, la production et la distribution de semences améliorées, l'extension et l'amélioration de l'irrigation, des approches novatrices de la gestion des sols et des eaux et la promotion de la gestion durable des ressources naturelles. D'où l'intervention du DRLSP V qui vise à réduire la pauvreté rurale et les problèmes de nutrition et d'insécurité alimentaire des ménages en augmentant la production agricole et les revenus des agriculteurs par l'expansion des petits systèmes d'irrigation, le développement de l'agro-industrie et l'adoption de pratiques durables de gestion des terres, des forêts et des eaux. Le projet comporte quatre composantes, à savoir i) Développement des infrastructures et gestion intégrée des ressources naturelles, ii) Diversification des moyens d'existence, liens avec le marché, transformation des produits agricoles et valeur ajoutée, iii) Production animale et végétale et santé, et iv) Gestion du projet et renforcement institutionnel.
- 1.3. Le coût total du projet avec les imprévus s'élève à (19,135 millions d'UC). Il s'agit 1) du développement des infrastructures et de la gestion des ressources naturelles (8,711 millions d'UC), 2) de la diversification des moyens de subsistance, des liens avec le marché, de la transformation des produits agricoles et de la valeur ajoutée (6,204 millions d'UC), 3) de la production animale, végétale et sanitaire (1,174 million d'UC) et 4) du renforcement des capacités et de la gestion de projet (3,046 millions d'UC). Ces projets seront financés par : 1) un don du FAD 15 millions d'UC, 2) un don de la FAT 2,448 millions d'UC et 3) une contribution gouvernementale 1,647 million d'UC. La Cellule d'exécution du projet établie au sein du Ministère de l'agriculture qui met actuellement en œuvre les DRSLP II et IV dirigera la mise en œuvre du projet.

2. Évaluation des besoins

Les résultats de l'étude régionale sur le développement durable de l'élevage dans la Corne de l'Afrique (Corne de l'Afrique), commanditée par la Banque mondiale, pour la période 2008-2010, sont toujours valables ; d'où la nécessité de soutenir en permanence le Gouvernement dans ses efforts pour assurer un bon niveau de nutrition et la sécurité alimentaire du pays. Parmi les obstacles majeurs relevés dans l'étude citons : 1) une valorisation insuffisante des ressources en eau dans la région ; 2) des infrastructures et dispositifs de marché peu développés

et mal gérés ; 3) des espaces de pâturage mal gérés et peu valorisés, et des terres et un environnement dégradés ; 4) des cadres stratégiques, juridiques et institutionnels insuffisants, voire inexistants, pour gérer la production agricole, en particulier la composante d'élevage ; à cela s'ajoute le fait que les structures en place à caractère stratégique, juridique et institutionnel sont incohérentes et assez mal coordonnées ; et 5) des conflits intercommunautaires et régionaux qui affectent les moyens de subsistance dans la région. En se fondant sur les résultats de l'étude régionale sur le développement durable de l'élevage dans la Corne de l'Afrique, la Banque est intervenue dans le pays par le biais des DRSLP II et IV. Toutefois, il est nécessaire d'intensifier les activités menées dans le cadre des deux projets afin d'améliorer la viabilité et la durabilité, d'où la nécessité de développer le DRSLP V. Le Gouvernement a commandé des études de faisabilité et la conception détaillée de 14 systèmes d'irrigation situés dans les six Zobas d'Érythrée. Ces études ont servi de base à l'établissement des priorités et à la sélection des sites proposés par le gouvernement pour être financés dans le cadre du projet.

Le projet répond donc directement à la volonté des pouvoirs publics d'améliorer la productivité agricole et de réduire la vulnérabilité climatique en favorisant la collecte des eaux de pluie par la construction de barrages en maçonnerie et de dynamiser le secteur par une participation active dans l'agro-industrie pour la création d'emplois. Le projet s'appuiera sur l'expérience relativement solide de l'Érythrée en matière d'amélioration de la parité homme-femme grâce à l'inclusion délibérée et à la promotion des activités du projet dans les fermes et les activités agro-industrielles détenues, exploitées et gérées par des femmes. Le projet visera à autonomiser davantage de femmes et de jeunes à prendre des décisions, à investir dans l'agriculture et à améliorer leur statut social et économique pour le bien-être global de la famille.

3. Valeur ajoutée de la Banque :

L'intervention de la Banque dans ce projet ajoutera une valeur significative aux investissements déjà réalisés dans les DRSLP II et IV par l'État d'Érythrée, la Banque et d'autres partenaires de développement. Elle donnera un élan et stimulera les efforts/programmes de développement des pouvoirs publics par le biais de l'entrepreneuriat dans les chaînes de valeur agricoles et l'agro-industrie. Le projet s'inscrit dans le droit fil de la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque, qui met l'accent sur la croissance inclusive et la transition vers une croissance verte et des emplois pour les jeunes en Afrique (JfYA) 2016-2025. Le projet vise à accroître l'emploi inclusif et l'esprit d'entreprise, à renforcer le capital humain et à créer des liens durables sur le marché du travail. Le projet est également aligné sur le deuxième plan d'action de la Banque sur le changement climatique (2016-2020), en particulier le premier pilier qui vise à stimuler les mesures d'adaptation et un développement à l'épreuve du climat dans les pays membres régionaux. Le projet porte essentiellement sur la chaîne de valeur de tous les produits sélectionnés grâce au développement des compétences et l'entrepreneuriat. Enfin, l'intervention de la Banque a un effet multiplicateur sur le développement économique grâce à la transformation de l'agriculture, conformément à la stratégie intérimaire de l'Érythrée pour 2017-2019, qui est également alignée sur trois des cinq piliers des High 5 de la Banque, à savoir « Nourrir l'Afrique », « Industrialiser l'Afrique », et « Améliorer les conditions de vie des populations africaines ». Elle cadre également avec les stratégies d'adaptation au changement climatique stipulées dans les CDN et le plan d'action national d'adaptation de l'Érythrée pour le secteur agricole.

4. Gestion du savoir.

Les connaissances acquises par la mise en œuvre du DRSLP II et IV en Érythrée et des DRSLP I et III dans les autres pays de la Corne de l'Afrique ainsi que les programmes de résilience menés dans le Sahel ont été mises à contribution lors de la conception de ce projet. De la même manière, le savoir généré par ce projet contribuera fortement à la conception et à la gestion de futurs projets similaires. Par ce programme régional, l'Érythrée bénéficiera des connaissances acquises dans les autres pays participants. Le partage de savoir sera mobilisé au moyen de

réseaux et de conférences au niveau régional sur l'amélioration des capacités de résistance et des moyens de subsistance dans les zones vulnérables à la sécheresse. Les résultats d'études de référence et d'autres études proposées, y compris l'étude d'impact, informeront les parties prenantes sur la façon de mettre en pratique les acquis pour que les réalisations soient davantage axées sur les résultats et pour que les bienfaits du projet perdurent. En tant que membre principal du Groupe de travail du secteur de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement (AFE-SWG), la Banque partagera les enseignements tirés de ce projet avec d'autres partenaires de développement par le biais du Forum des partenaires de développement de l'Érythrée.

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS (MATRICE DU PROJET)

Pays et intitulé du projet : Programme de résilience à la sécheresse et développement de moyens de subsistance durables en Érythrée - Projet V (DRSLP-V) Objectif du projet : Contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique durable dans la zone du projet

Objectif	Objectif du projet : Contribuer à la sécurité alimentaire et au développement économique durable dans la zone du projet INDICATEURS DE PERFORMANCE MOYENS DE RISQUES/MESURES RISQUES/MESURES									
CHAÎN	E DE RÉSULTATS	Indicateurs (y compris ISC)	Base de référence	Cible	VÉRIFICATIO N	D'ATTÉNUATION				
Imbact i	Améliorer les conditions de vie grâce à 'amélioration des revenus, à 'augmentation des nscriptions scolaires et à la réduction des nydrique.	% de réduction de la pauvreté dans les ménages touchés par le changement climatique et la sécheresse dans la zone du projet % d'enfants scolarisés % de ménages souffrant de maladies d'origine hydrique	Nombre total (3350 ménages) dans la zone du projet 40%	Réduit d'environ 40 % (1320 ménages) d'ici 2025 60% 20%	Rapports de l'Office national de statistique, rapports d'évaluation de l'impact des projets	Croissance économique continue et soutenue et bonne gouvernance.				
Résultats	1. Amélioration de la disponibilité de l'eau, pour les ménages, l'irrigation et le pétail 2. Diversification des cultures et du fourrage pour le pétail	2.1.1 Volume d'eau de pluie collecté pour l'élevage, les cultures et la consommation humaine 2.2.1 Rendement des cultures et augmentation du cheptel (t/ha), 2.3.1 Amélioration des performances des animaux (production laitière/vache)	Secteur du projet (Base de référence : 2019) 2.1.1 1000m³ 2.2 500 ha 2.3.i) Bovins : croisements (10 1/vache laitière/jour), race locale (2 1/vache laitière ; ii) aucun centre de collecte du lait disponible;	Secteur du projet (cibles d'ici 2023 2.1.1 16750m³ 2.2 14405 ha-plantées en cultures vivrières et fourragères d'ici 2025 2.3.i) Bovins : croisements (20 l/vache laitière/jour), race locale (8 l/vache laitière ; ii) 5 centres de collecte du lait disponibles	Enquête intégrée Sur les ménages et la population Suivi du projet rapports, supervision missions, à moyen terme et évaluations finales	Risque: Retard dans les processus de passation des marchés au niveau la CEP Atténuation: D'autres personnes expérimentées seront recrutées pour compléter le personnel actuel.				
Produits Produi	3. Composante 1. Développement des infrastructures et gestion des ressources inaturelles 3.1. Développement des barrages et de l'irrigation 3.2 Eau domestique 3.3. Gestion des bassins versants 4. Composante 2. Diversification et commercialisation des moyens de subsistance MIAHP Ensemble de mesures minimales intégrées pour l'agriculture et es ménages 4.2. Agroransformation et valeur ajoutée. 4.3. Appui aux liens avec les marchés sont encouragés. 5. Production et santé animale et végétale 5.1 Amélioration de a production animale 5.2. Amélioration de a santé animale et végétale 5.3. 3 Santé publique numaine et contrôle des maladies 5. Composante 4. Gestion du projet et renforcement des capacités 5.1. Coordination du projet et renforcement des capacités 6.1. Coordination du projet et renforcement des capacités 6.2. Renforcement des capacités	3.1 3.1 Nombre de barrages en maçonnerie et d'hectares de terres irriguées 3.2 Nombre d'installations d'eau domestique 3.3 3.2 Nombre d'arbres plantés pour le reboisement. 4.1 Nombre de services de subsistance fournis 4.2 Nombre de dispositifs de transformation de produits laitiers, apicoles et de plastique 4.3. Fournisseurs d'intrants et acheteurs institutionnels liés aux marchés et développement de systèmes d'information de marché robustes 5.1. 1. Amélioration génétique (en utilisant l'insémination artificielle) pour augmenter la productivité et atténuer les effets du changement climatique 5.1.2.Mise en place d'un programme de sélection d'espèces animales bien adaptées 5.1.3. Contrôle des performances et enregistrement des données 5.2. Nombre de programmes sanitaires et d'intrants vétérinaires, y compris les médicaments et vaccins de lutte intégrée contre les ravageurs et fourniture de pesticides 5.3.1 Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre de la campagne de plaidoyer et d'information 5.3.2 Nombre de personnes (50% de femmes) vaccinées 6.1.1 Nombre de formations réalisées 6.1.2 Nombre de formations réalisées 6.2 Nombre de systèmes de suivi-évaluation établis et mis en service	Secteur du projet (Base de référence : 2018) 3.1	Secteur du projet (cibles d'ici 2025) 3.1 14 nouveaux barrages en maçonnerie, 140 ha irrigués 3.2 10 installations d'eau portatives 3.3 2,5 millions d'arbres à planter couvrant 4000 à 5050 ha de bassin versant dégradés 4.1. 1340 vaches laitières, 22 445 poussins d'un jour, 1796 ruches, 8978 plants d'arbres fruitiers, 6 700 plants de bois de chauffage, 6 700 plants de bois de chauffage, 6 700 plants de bois de construction, 482 Qt de plants de patate douce, 413 kg de graines de légumes, 402Qt de graines de legumes, 402Qt de graines de loizerne. 38Qt de semis de maïs amélioré. 4.2. 14 vans de collecte du lait, 1340 conteneurs de lait en acier inoxydable (10 litres), 1340 conteneurs de lait en acier inoxydable (5 litres), 10 extracteurs de miel et 1 usine de fabrication de plastique. 4.3. 2 2 installations de marché, 3 équipements de transformation et d'emballage, 3 emplacements pour MIS 5.1. Semence Holstein (3 685) et Jersey (3 550), étiquettes d'oreille (5000), ballots de paille (200), gants (67) – 450 5.2. Pesticides (3 455), Fongicides (4 857), Herbicides (3 520) 5.3 6 700 personnes (50% de femmes) sensibilisées 6.1 Diverses formations pour environ 1500 agriculteurs (50% de femmes). 6.1.1 2 2 formations des formateurs à l'intention du personnel (55) – au moins 30 % de femmes 6.2. Formation du personnel pour les études supérieures (27) - au moins 30 % de femmes 6.3 Système de Suiviévaluation (1) 6.4 Personnel affecté au projet (6), Motos (20) Divers équipements de bureau	Rapport d'étape trimestriel Études d'impact Rapports d'audit	Risque: Risque: Indisponibilité d'un plan de relève pertinent dans les domaines critiques du projet: Mesures d'atténuation: i) Recrutement de personnel supplémentaire par le gouvernement en complément du personnel existant. ii) utilisation d'une méthode d'évaluation rigoureuse et iii)) suivi des progrès Risque: Baisse des précipitations, hausse des températures, modification de la durée de la saison des pluies, augmentation des incidences de la sécheresse et des inondations, en raison des risques climatiques Mesures d'atténuation: Formation sur les vulnérabilités, en aidant les communautés à sélectionner diverses mesures d'adaptation (par exemple, la collecte d'eau de pluie, le pâturage en rotation, l'utilisation de variétés tolérantes à la sécheresse – pommes de terre, millet, sorgho, etc.) Risque: Retard de la mise à disposition du financement de contrepartie Mesures d'atténuation: Les contributions du gouvernement érythréen seront en grande partie en nature, par la mise à disposition de bureaux, de mobilier, et de paiement de traitements et de salaires				

Principales activités	Composante 1: Développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles Sous-composante : 1.1 Développement des barrages et de l'irrigation 1.2 Eau à usage domestique 1.3 Gestion des bassins versants Composante 2. Diversification des moyens de subsistance et accès aux marchés 2.1 Services agricoles minimums intégrés pour les ménages. 2.3 Agro-transformation et valeur ajoutée 2.4 Appui aux liens avec le marché Composante 3: Production et santé animale et végétale 3.1 Amélioration de la production animale 3.2 Santé animale et végétale 3.3 Santé publique humaine et lutte contre les maladies Composante 4. Gestion du projet et renforcement des capacités 4.1 Gestion du projet 4.2 Renforcement des capacités	Composante 1 – 8,711 millions d'UC Composante 2 – 6,204 millions d'UC Composante 3 – 1,174 millions d'UC Composante 4 – 3,046 millions d'UC TOTAL 19,135 millions d'UC
	··- ··- ··- ··- ··- ··- ··- ··- ··- ··-	

Calendrier de mise en œuvre du projet

Année		2019. 2020.						202	2.1		2022.			2023.					2025		
Aimet															2024.						
Trimestre	3.	4	1	2.	3	4	1	2	3	4	1	2 3	4	1	2	3	4	1	2 3	4	1 2
Activités initiales																					
Ré-évaluation																					
Négociations et approbation du don																					
Signature du protocole d'accord et réalisation des conditions relatives à l'entrée en vigueur et au premier décaissement																					
Publication de l'avis d'appel d'offres général																					
Recrutement de personnel supplémentaire du projet																					
Lancement du projet																	1				
Acquisition de bien, de travaux et de services pour la CEP/CCP																					
Signature d'accords avec des entités partenaires																	i				
Développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles																					
Conservation et gestion intégrées des sols et de l'eau : consultations et préparation des plans de gestion des bassins																	ı				
versants																					
Réhabilitation des zones tampons dégradées pour les rivières et les cours d'eau (terrassement sur le versant des collines)																					
Évaluation des ressources forestières de référence (inventaire) dans la zone de captage, acquisition d'outils et																	1				
d'équipements spécialisés pour l'inventaire des ressources et acquisition d'intrants spécialisés pour l'agriculture de																	1				
conservation et l'agroforesterie (matériel de plantation)																					
Établissement et gestion des plantations forestières (repiquage, plantation de 2,5 millions d'arbres)																					
Construction d'infrastructures – barrages, irrigation et eau transportable																					
Diversification et commercialisation des moyens de subsistance																					
Sélection des bénéficiaires																					
Attribution de contrats pour l'acquisition d'intrants de subsistance (bétail, poussins, etc.)																					
Attribution de contrats pour l'acquisition d'autres biens																					
Sensibilisation et formation des bénéficiaires et des communautés																					
Constitution de comités de gestion/d'infrastructures																	1				
Réalisation d'études par le ministère de l'Agriculture																					
Production et santé animale et végétale																					
Sélection de consultants/Identification de centres de services internes																					
Sélection de candidats à la formation																					
Début de la formation																					
Attribution de contrats pour l'acquisition d'autres biens																	1				
Sensibilisation et formation des bénéficiaires et des communautés																	1				
Gestion du projet et renforcement des capacités																	į				
Acquisition des biens																	1				
Établissement de la situation de référence et du système de suivi-évaluation																	iΠ				
Gestion, suivi-évaluation et activités de communication																					
Renforcement des capacités, y compris en matière de résilience des institutions																					
Audit financier annuel																					
Revue à mi-parcours																					
Rapport d'achèvement																	ıΠ	\neg		1	

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE DONS EN FAVEUR DE L'ÉRYTHREE POUR LE PROGRAMME DE RESILIENCE A LA SECHERESSE ET DE DEVELOPPEMENT DE MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES - PROJET V (DRSLP V)

La Direction soumet le rapport et la recommandation ci-après concernant un projet de don FAD-14 (15 millions d'UC) et de don au titre du pilier I de la FAT (2,488 millions d'UC) pour le financement de la mise en œuvre du Projet de résilience à la sécheresse et de développement de moyens de subsistance durables V en Érythrée.

I. JUSTIFICATION DU PROJET ET ORIENTATION STRATÉGIQUE

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

- D'après l'édition 2017 de la publication de la Banque africaine de développement Perspectives économiques en Afrique, l'agriculture représente 17,2 % du PIB de l'Érythrée, fournit à environ 70 % de la population un moyen de subsistance (revenu et emploi) et représente environ 44 % des exportations de produits de base. Or, moins de 10 % des 600.000 hectares de terres irrigables sont actuellement irrigués et seulement 500.000 hectares environ (moins de 25 %) sont cultivés sur les 2,1 millions d'hectares de terres arables disponibles pour la culture dans tout le pays. L'État d'Érythrée a formulé le Plan national de développement indicatif (PNDI), qui énonce les trajectoires quinquennales de croissance économique et de développement prévues pour le pays pour la période 2014-2018. Le PNDI a été prolongé jusqu'en 2020, car un nouveau plan est en cours d'examen au sein du gouvernement. Le PNDI identifie l'amélioration de l'agriculture traditionnelle des ménages et de l'agriculture commerciale comme la priorité d'investissement pour le secteur agricole, qui contribuera à la réalisation des objectifs nationaux de l'Érythrée. Le projet vise spécifiquement le développement de quinze micro-barrages en maçonnerie qui fourniront des installations d'eau destinées à l'usage domestique, à l'élevage et à l'irrigation couvrant un minimum de 840 hectares (140 ha de terres irriguées et 700 ha de zones pluviales).
- 1.1.2. La composante sur les ajouts de valeur et l'agro-industrie est conforme au Plan quinquennal de développement agricole stratégique du pays pour la promotion de l'exportation et la facilitation de la substitution des importations. L'objectif de ce plan de développement stratégique intégré est double : i) accroître la production annuelle agricole et d'élevage pour l'alimentation et comme matière première des industries connexes dans une optique de durabilité et ii) générer des devises grâce aux exportations de produits agricoles et agro-industriels pour substituer les importations. Les grandes composantes de la stratégie comprennent : i) le développement des infrastructures, en particulier des infrastructures agricoles ; ii) la conservation des sols et la protection de l'environnement ; iii) le développement et l'expansion des systèmes d'irrigation et la gestion durable des ressources en eau ; (iv) l'intensification de la production agricole ; v) la recherche et la vulgarisation ; vi) l'investissement dans l'agro-industrie et la stabilisation du marché, et la réglementation avisée des normes et de la qualité ; vii) la création et la consolidation du syndicat des producteurs ; et viii) la mobilisation de la population pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- 1.1.3 Le présent projet cadre avec le Document de stratégie pays intermédiaire 2017-2019 (DSPI), qui appuie la stratégie du gouvernement sur la production et la transformation agricoles et s'articule sur le pilier unique de la «Transformation de l'agriculture au service d'une croissance inclusive et durable ». Le DSPI renforce l'orientation opérationnelle des objectifs des High 5, en mettant l'accent sur une approche à deux volets visant à mettre en œuvre les programmes relevant du pilier unique, notamment : i) les investissements dans le secteur

agricole axés sur l'amélioration de l'accès aux intrants et à la technologie agricole, ainsi que la mise en place de facteurs favorisant la création d'emplois, le développement et l'acquisition des compétences et l'entrepreneuriat dans l'espace agricole, en particulier pour les jeunes et les régions (zobas et sous-zobas); ii) l'assistance technique, les services consultatifs et la défense des intérêts s'appuyant sur des travaux de recherche appropriés visant à renforcer les capacités institutionnelles et humaines du secteur public – l'objectif étant d'améliorer la prestation des services sociaux de base utiles au renforcement de l'autonomie économique des jeunes dans l'agriculture et à la création d'emplois pour exploiter le dividende démographique.

1.1.4 Le projet est conforme également au Plan national de gestion de l'environnement (NEMP) pour l'Érythrée, qui est le principal document de politique qui guide le secteur de l'environnement et oriente la stratégie de conservation de l'environnement. Les autres cadres stratégiques clés incluent la Déclaration sur l'eau (2010) et le Plan d'action sur la gestion intégrée des ressources en eau (2009-2016). Les activités du projet s'inscrivent dans le cadre de la Politique et Stratégie nationale d'éducation relative au genre (2003), de la Politique nationale en matière de genre (PNG 2015) et du Plan d'action national pour l'égalité hommesfemmes (NGAP 2015-2019). Bon nombre d'activités prévues pour le projet sont étroitement liées aux projets d'adaptation prioritaires du Programme d'adaptation de l'Érythrée aux effets du changement climatique (PANA), qui a été approuvé par le gouvernement érythréen en avril 2007. Le projet est conforme au Programme d'action national de l'Érythrée (PAN-UNCCD), qui identifie des actions prioritaires pour arrêter la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse. Le projet soutiendra également le Programme d'action national aligné 2014-2018 visant à sensibiliser les décideurs aux problèmes de dégradation des terres et à la gestion durable des terres dans les institutions clés et dans les départements ministériels compétents.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

Le projet s'inscrit dans l'action que mène la Banque pour aider l'État d'Érythrée à mettre en œuvre son Plan national de développement indicatif (PNDI), dont les objectifs sont les suivants : 1) accélérer la croissance économique ; 2) réduire la pauvreté en milieu rural ; 3) accroître le niveau de nutrition et la sécurité alimentaire ; et 4) augmenter les exportations et diminuer les importations. La Stratégie décennale de la Banque 2013-2022 définit le développement des infrastructures liées à l'agriculture comme un facteur clé pour accroître la production, la productivité et l'utilisation efficace des ressources en terres. Elle définit également l'agriculture et la sécurité alimentaire comme un domaine d'importance particulière. La Stratégie agricole de la Banque 2016 : Nourrir l'Afrique : Stratégie pour la transformation agricole en Afrique 2016-2025) vise à réaliser les objectifs du Programme complet de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) qui entend éliminer la faim extrême, la malnutrition, la pauvreté et stimuler une prospérité accrue, en partenariat avec des acteurs de l'agriculture, de l'agro-industrie et de la société civile, et en exploitant les avantages comparatifs régionaux et les possibilités de commerce et de collaboration. Conformément aux principes des Technologies pour la transformation de l'agriculture en Afrique (TAAT), le projet déploiera des technologies modernes de production et de transformation agricoles. Le projet va aussi dans le sens de la Stratégie en matière de genre 2014-2018 de la Banque, qui appelle à l'autonomisation économique, à l'enrichissement des connaissances et au renforcement des capacités des femmes. Par ailleurs, l'objectif est de renforcer la résilience telle que définie dans la Stratégie de la Banque pour les pays en situation de fragilité « Faire face à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2014-2019 », qui entend aider efficacement les pays à renforcer leur résilience pour progresser vers un développement politique et économique plus stable. À ce titre, l'emploi des jeunes fait l'objet d'une attention particulière, car l'emploi est une alternative à la rente ou à l'émigration. Le projet, qui prévoit la plantation d'un minimum de 2,5 millions d'arbres pendant les deux premières années du cycle de vie du projet, est aussi en phase avec le deuxième Plan d'action de la Banque relatif aux changements climatiques 2016-2020, notamment ses piliers 1 et 2. Le pilier 1 met l'accent sur le renforcement de l'adaptation et le développement résilient face au changement climatique en Afrique, tandis que le pilier 2 porte sur la promotion de l'atténuation des effets du changement climatique tout en encourageant un développement à faible émission de carbone.

- 1.2.2. Le secteur de l'agriculture, qui joue un rôle clé dans l'économie érythréenne, a connu une amélioration considérable au cours des dernières années. 65 % de la population rurale tire ses moyens de subsistance essentiellement de la production de cultures pluviales, de l'élevage et de la pêche, utilisant largement des méthodes de production traditionnelles caractérisées par une faible productivité. De plus, en raison du climat semi-aride, le pays est exposé à de fréquentes sécheresses, à la dégradation de l'environnement et à des pertes de récoltes agricoles. Récemment, la présence de légionnaires d'automne ayant fait des ravages dans le sud du pays (dont la principale activité économique est l'agriculture) a également posé des difficultés susceptibles d'entraîner une réduction des récoltes agricoles et de fait une insécurité alimentaire.
- 1.2.3. Ce projet tient compte de toutes les stratégies et politiques de la Banque susmentionnées dans le cadre d'une action de développement plus large visant à parvenir à une croissance durable et à la réduction de la pauvreté, par : 1) la rationalisation des cultures de variété valorisées et améliorées le long des chaînes de valeur (cultures économiques), et des cultures destinées à renforcer la nutrition et la sécurité alimentaire et à relier les agripreneurs aux chaînes de valeur, en veillant à ce que des revenus durables soient obtenus pour les bénéficiaires en particulier et pour le pays en général ; 2) la priorité donnée aux activités axées sur les jeunes et les femmes (au moins 35 % des bénéficiaires), le renforcement de l'autonomie sociale et économique, tout en protégeant l'environnement par diverses activités de captage qui impliquent la plantation d'un minimum de 2,75 millions d'arbres pendant les deux premières années du cycle de vie du projet ; et 3) l'atteinte des objectifs de croissance inclusive et de transition vers la croissance verte en abordant le développement des infrastructures, le développement du secteur privé et l'adoption de compétences et de technologies par la promotion de l'irrigation aux fins d'intensification et de diversification agricoles.
- 1.2.4. Le projet cadre également avec trois des cinq piliers des objectifs des « High 5 » de la Banque, à savoir : nourrir l'Afrique, industrialiser l'Afrique et améliorer la qualité de vie des populations africaines. Au niveau des pays, le projet vise à contribuer à l'augmentation des exportations agricoles, à la substitution des importations, à la génération de devises étrangères plus que nécessaires et à la création d'emplois, surtout pour les jeunes.

1.3. Coordination entre les donateurs

1.3.1. Les progrès réalisés par l'Érythrée dans la mise en œuvre de l'agenda pour l'efficacité de l'aide dans le cadre de la Déclaration de Busan sont jugés significatifs. Le pays veille à ce que l'alignement des partenaires au développement sur les politiques et priorités nationales soit pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets. L'utilisation du système national et la coopération sur le budget restent remarquables. Avec le PNUD, le FIDA, la FAO, le FEM, l'UE, le Japon et la Chine, la Banque est l'un des principaux partenaires du développement dans le secteur agricole érythréen. La Banque continuera, avec ces partenaires, de coordonner la supervision de la mise en œuvre de cette opération et d'autres opérations financées par la Banque en Érythrée.

Tableau 1.1 : Contribution des partenaires de développement au secteur agricole en Érythrée

	·		Contribution							
	Secteur ou sous-secteur	PIB (%)	Exportations (USD)	Main d'oeuvre (%)						
	Agriculture	17,9	2,06	80						
	Industrie	22,2		5						
	Services de distribution	27,1		6						
	Autres services		9							
	Acteurs – Dépenses publiques annuelles (moyenne de 2015 à 2017)									
	Gouvernement	Partenaires de développement								
Millions d'UC	126,27	34,40								
%	78,60	21,40								
	Niveau de coordination entre les donateurs									
	Existence de groupes thémati	iques de travail		Oui						
	Existence de SWAP ou d'app	Oui								
	Participation de la BAD à la développement	Membre								

II. DESCRIPTION DU PROJET

Objectifs du projet : L'objectif principal du projet est de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et au développement économique durable. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : 1) améliorer la production et la productivité des cultures et de l'élevage, ce qui se traduira par une hausse des revenus agricoles nets des bénéficiaires du projet ; 2) élargir les possibilités d'activités agricoles et agroalimentaires en Érythrée rurale afin de promouvoir les moyens de subsistance et le développement économique en milieu rural ; et 3) accroître la substitution des importations en augmentant les prix et en transformant l'agriculture. En réalisant ces objectifs, le projet contribuera à renforcer la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques et à améliorer les stocks de carbone.

2.1. Composantes du projet : Le DRSLP V s'articule autour de quatre composantes principales : 1) développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles ; 2) diversification des moyens d'existence et commercialisation ; 3) santé et production animales et végétales ; et 4) gestion de projet et renforcement des capacités. Le Tableau 2.1 ci-dessous présente un résumé des composantes du projet et des coûts estimatifs y afférents, y compris les imprévus pour aléas d'exécution et hausse de prix.

Tableau 2.1 : Résumé des composantes du projet et des coûts estimatifs y afférents

No	Nom de la composante	Coûts estimatifs	Description des principales activités liées à la composante
		(en millions d'UC)	
1	Développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles	8,711	• La collecte des eaux de pluie et le développement de l'infrastructure d'irrigation qui comprend : 1) examen de la conception des barrages en maçonnerie préparée en 2017 ; 2) travaux communautaires de construction de 14 barrages en maçonnerie ; et 3) construction de systèmes d'irrigation pour couvrir au moins 140 hectares.
			Construction de 14 systèmes d'approvisionnement en eau domestique pour le prélèvement de l'eau des barrages en maçonnerie construits, qui comprennent : 1) l'installation de réseaux de canalisations ; 2) l'installation de pompes solaires ; et 3) la construction de réservoirs.
			 Activités de gestion intégrée des bassins versants, dont les principales sont les suivantes : i) conservation et gestion intégrées des sols et de l'eau pour les zones irriguées et les zones tampons connexes ; ii) gestion durable des forêts avec plantation d'au moins 2,5 millions d'arbres ; et iii) renforcement des capacités pour le développement et la gestion durables des bassins versants.
2	Diversification des moyens d'existence et commercialisation		Ensemble de mesures minimales intégrées en faveur des ménages agricoles, comprenant la production laitière, avicole et apicole, ainsi que la production horticole et fourragère. Le programme atteindra environ 1 500 ménages — dont au moins 30 % dirigés par des femmes.
3	Santé et productions végétales et animales	1,174	Transformation agro-alimentaire et apport de valeur ajoutée, y compris 4 ensembles de mini-centres de transformation du lait, ainsi que la fourniture d'extracteurs de miel et d'unités de transformation de produits dérivés.
4	Gestion de projet et renforcement des capacités	3,046	Appui aux activités opérationnelles de la Cellule d'exécution du projet (CEP).
			 Appui à la fonction de suivi et d'évaluation du ministère de l'Agriculture.
			Appui aux fonctions de gestion financière et d'établissement de rapports de la CEP.
			 Renforcement des capacités et mesures d'appui, qui favoriseront le plaidoyer, la sensibilisation et la formation des agriculteurs et du personnel.

2.2 Solution technique retenue et solutions de rechange étudiées

2.2.1 La solution technique retenue est basée sur la collecte de l'eau de pluie et l'exploitation de ses avantages par le biais du (*Minimum Integrated Household Agriculture Package* – Paquet minimum intégré pour l'agriculture domestique) MIAHP qui assurera le succès et la durabilité du projet. Le projet est conçu pour mettre à disposition de petites infrastructures en vue de la gestion des ressources en eau et des terres ainsi que des moyens de subsistance pérennes qui peuvent être exploités et gérés de manière durable par les petits exploitants agricoles pour améliorer la production et la productivité, et générer des revenus. Il s'agit d'éviter les grandes structures dont la gestion serait autrement très largement au-dessus des capacités des petits producteurs et trop onéreuse pour ces derniers. Les bénéficiaires recevront une formation, et les outils et les services nécessaires à l'entretien des structures leurs seront fournis. La construction des ouvrages de génie civil se fera selon le mode communautaire de passation des marchés, tel qu'il est pratiqué dans les DRSLP II et IV en cours.

2.2.2 Deux solutions techniques de rechange ont été étudiées et rejetées en raison de leur faible capacité à produire durablement l'impact attendu (Tableau 2.2).

Tableau 2.2: Solutions de rechange étudiées et motifs de leur rejet

Solution de rechange	Brève description	Motifs du rejet
Répartir les activités du projet dans plusieurs régions	Nombre accru d'activités dans de petites localités	• Les activités réparties sur de vastes zones sont difficiles à mettre en œuvre ou à surveiller et ont un impact limité.
Accroître la production du bétail en augmentant le cheptel	Fournir aux communautés de petits exploitants agricoles des têtes de bétail supplémentaires comme moyen d'augmenter la production	L'augmentation du cheptel pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement. La solution à la vulnérabilité des moyens d'existence ruraux passe par l'amélioration de la productivité et de la commercialisation ainsi que par l'augmentation de l'écoulement des stocks plutôt que par la simple expansion du cheptel.

2.3 Type de projet

Dans sa forme, le DRSLP V est conçu comme une partie et la continuation des projets d'investissement multinationaux, y compris les DRSLP II et DRSLP IV, dans le but principal de soutenir le développement des infrastructures agricoles (ouvrages de génie civil) comme vecteur de la hausse de la production de cultures à haute valeur ajoutée, de la fourniture d'installations portatives domestiques d'eau, du développement de la chaîne de valeur et des compétences dans le secteur agroalimentaire et du renforcement des capacités. Le projet sera financé par un don sur les ressources de l'ABP au titre du FAD-14, et sur les ressources de la FAT.

2.4 Coût du projet et modalités de financement

- 2.4.1 Il était initialement prévu que le projet soit financé à l'aide d'une combinaison d'un prêt du FAD 14 et d'un don de la FAT. L'annexe II, Section II.18 des Directives opérationnelles du cadre d'allocation des ressources du FAD-14 prévoit que le calcul des allocations basées sur la performance sont effectuées à l'aide de la dernière analyse de viabilité de la dette (AVD) disponible et publiée par le Fonds monétaire international (FMI) (consultation au titre de l'article IV) au moment du calcul des allocations. Pour les pays où le FMI n'a pas publié de notation, la direction régionale compétente la fournit. L'État d'Érythrée est classé dans la catégorie des pays du FAD ayant un risque modéré de surendettement (jaune) sur la base d'une note fournie par la Direction régionale. Il est donc éligible à recevoir 50% de subventions et 50% de prêts. Cependant, l'AVD du FMI sur l'État d'Érythrée, conclue le 22 juillet 2019 (voir annexe V), indique que l'État d'Érythrée est exposé à un «risque élevé de surendettement» (en rouge).
- 2.4.2 Compte tenu de l'évolution des problèmes de dette dans certains pays FAD et des discussions tenues lors des négociations de la reconstitution du FAD-15 concernant la viabilité de la dette, la direction a demandé au Conseil du FAD de renoncer à l'application des dispositions des **Directives du FAD-14** en ce qui concerne Djibouti, Ethiopie et Mozambique, et a approuvé la conversion des prêts en dons.
- 2.4.3 Sur la base de ce qui précède, la Direction propose et recommande que le Conseil d'administration :

- déroge à l'application des dispositions de l'annexe II, section II.18, des Directives opérationnelles du FAD-14 et autorise l'utilisation de l'analyse de la soutenabilité de la dette du Fonds monétaire international du 22 juillet 2019, qui classe l'État d'Érythrée dans « risque élevé de surendettement » (rouge) aux fins du calcul de l'allocation basée sur la performance au titre du FAD-14 pour l'année 2019 de l'État d'Érythrée au lieu de la note précédente fournie par la Direction régionale qui classait l'État d'Érythrée dans la catégorie « risque modéré d'emprunt » détresse » (jaune);
- (b) autorise que l'ABP pour l'Etat de l'Érythrée au titre de l'année 2019 soit uniquement sous forme de dons et, par conséquent toute partie inutilisée de l'ABP sous forme de prêt sera convertie en dons en vertu de la classification «surendettement»;
- (c) approuve un don de 15 000 000 d'UC provenant de ressources du Fonds africain de développement (FAD) à l'État d'Erythrée pour financer une partie du projet
- 2.4.4 Le coût total du projet, y compris les imprévus pour aléas d'exécution et hausse de prix, s'élève à 19,135 millions d'UC qui seront financés par : i) un don FAD (15,0 millions d'UC), un don FAT (2,488 millions d'UC) et des fonds de contrepartie (1,647 million d'UC). La contribution du gouvernement est de 8,6 %, inférieure aux 10 % exigés. La justification de cette contribution inférieure figure à l'Annexe V. Le don FAD servira à financer toutes les activités des composantes 1 et 2. Le don FAD servira également à financer certaines activités au titre de la composante 4, à savoir : a) sous-composante 1, activités 4.1.2 (Réunions techniques), 4.1.4 (Coûts d'exploitation et de maintenance), 4.1.5 (Services professionnels et techniques) ; b) sous-composante 2, activités 4.2.2 Formation axée sur le genre et 4.2.3 (Développement des capacités et supervision de la génération de revenus). Le don FAT servira à financer toutes les activités de la composante 3 et toutes les autres activités de la composante 4 qui ne sont pas prises en charge en nature par le gouvernement érythréen.
- 2.4.5 Les dons FAD et FAT serviront tous les deux à financer les coûts en monnaie locale et les coûts en devises. Le projet financera les coûts en monnaie locale tels que la formation des agriculteurs, le perfectionnement du personnel professionnel et les coûts de fonctionnement, tandis que les intrants pour la plupart des activités de développement des infrastructures proviendront directement des fournisseurs locaux et les travaux de construction seront réalisés par les ingénieurs du ministère de l'Agriculture. Le gouvernement érythréen s'engage à contribuer au projet en nature par la mise à disposition de personnel et de bureaux ainsi que par des exonérations fiscales en faveur du projet. Les coûts estimatifs détaillés sont indiqués dans les Tableaux 2.3 à 2.8 ci-dessous.

Tableau 2.3 : Coûts estimatifs du projet

Tubicuu Zie V Couis estimutis uu projet										
	(En milliers	d'USD)		(En milliers d'UC)						
Nom de la composante	Monnaie locale	Devises Total		Monnaie locale	Devises	Total				
Développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles	2 179	8 714	10 893	1 515	6 060	7 575				
Diversification des moyens d'existence et commercialisation	1 552	6 206	7 758	1 079	4 316	5 395				
Production et santé animales et végétales.	-	1 469	1 469	-	1 022	1 022				
Renforcement des capacités et gestion de projet.	834	3 337	4 171	580	2 320	2 900				
Sous-total	4 564	19 726	24 291	3 174	13 718	16 891				

Aléas d'exécution	402	1 610	2 012	280	1 119	1 399
Imprévus pour hausse de prix	243	972	1 215	169	676	845
Sous-total	645	2 581	3 227	449	1 795	2 244
Total général	5 210	22 308	27 517	3 623	15 512	19 135

Tableau 2.4 : Sources de financement

	Montant tota	Montant total (en milliers d'UC) et pourcentage des contributions (%)											
Sources de financement	Devises		Monnaie lo	cale	Total								
	UC	%	UC	%	UC								
FAD	10 395	69.3%	4 605	30.7%	15 000	78,4 %							
FAT	1 180	47.4%	1 308	52.6%	2 488	13,0 %							
Gouvernement	-	0.0%	1 647	100%	1 647	08,6 %							
TOTAL	11 575		7 560		19 135	100 %							

Tableau 2.5 : Coût du projet par catégorie de dépenses

_	usicuu zie i eeur	1 0	· puz cute				
Catégorie	(En milliers d'U	SD)		(En milliers d'UC)			
Categorie	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total	
Travaux	2 392	598	2 990	1 663	416	2 079	
Biens	3 855	15 422	19 277	2 681	10 724	13 405	
Services	156	626	782	109	435	544	
Opérations	4 468	0	4 468	3 107	0	3 107	
Total du don	10 872	16 645	27 517	7 560	11 575	19 135	

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante et année

Composante	Montant (e	n milliers d	'UC)			Total	
Composante	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5	Total	
Composante 1 : Développement des infrastructures et gestion des ressources naturelles	719	1 826	1 454	1 779	1 796	7 575	
Composante 2: Diversification des moyens d'existence et commercialisation	2 168	2 313	909	2	2	5 395	
Composante 3: Production et santé animale et végétale	167	172	265	235	183	1 022	
Composante 4 : Renforcement des capacités et gestion de projet	804	691	485	462	458	2 900	
Coût total de base	3 858	5 003	3 112	2 479	2 440	16 891	
Aléas d'exécution	305	431	263	202	198	1 399	
Imprévus pour hausse de prix	193	250	156	124	122	845	
Montant total des imprévus	498	681	418	326	320	2 244	
Coût total du projet	4 356	5 684	3 531	2 805	2 760	19 135	

Tableau 2.7: Coût du projet par catégorie de dépense (DON FAD)

	(En milliers d'USD))		(En milliers d'UC)				
DON FAD	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
Travaux	2 392	598	2 990	1 663	416	2 079		
Biens	3 431	13 725	17 156	2 386	9 544	11 930		
Services	156	626	782	109	435	544		
Opérations	643	0	643	447	0	447		
TOTAL DON FAD	6 622	14 949	21 571	4 605	10 395	15 000		

Table 2.8 : Coût total du projet par catégorie de dépense (DON FAT)

Don FAT	(En milliers d'USD)		(En milliers d'UC)				
Don FAT	Monnaie locale	Devises	Total	Monnaie locale	Devises	Total		
Travaux	-	-	-	-	-	-		
Biens	424	1 697	2 121	295	1 180	1 475		
Services		-	-	-	-	-		
Opérations	1 457	-	1 457	1 013	-	1 013		
TOTAL DON FAT	1 881	1 697	3 578	1 308	1 180	2 488		

2.5 Zone et population cibles du projet

- 2.5.1 Caractéristiques démographiques: Selon les chiffres de l'EPHS de 2010, la population actuelle de l'Érythrée est estimée à environ 3,2 millions d'habitants, avec une densité de population de 51 habitants au km² (133 personnes par mi²), les femmes et les hommes représentant respectivement 49 % et 51 % et de la population totale. Sa superficie est d'environ 125 000 km², dont 117 600 km² de surface terrestre. Sur les 117 600 km², 17 % seulement sont des terres arables destinées à l'agriculture pluviale, le reste étant des terres arides et semi-arides également appelées terres de parcours ou terres arides, qui couvrent environ 83 % et reçoivent moins de 450 mm de précipitations par an. Ces pâturages peuvent être convertis en terres de production agricole par d'autres moyens, notamment l'irrigation.
- 2.5.2 **Implantation géographique :** Le projet couvre six zobas et sera exécuté dans 14 sites, à savoir : Zoba Maekel (1 site), Zoba Gash Barka (4 sites), Zoba Anseba (3 sites), Northern Red Sea (2 sites), Southern Red Sea (0 site) et Zoba Debub (4 sites). Les villages entourant les sites du projet seront les bénéficiaires directs de toutes les activités, parmi lesquelles l'approvisionnement des ménages et du bétail en eau, l'irrigation, la gestion des bassins versants des sites touchés et la fourniture d'installations telles que les installations de collecte et de transformation du lait, la commercialisation et les intrants agricoles ciblant au total 1 500 ménages agricoles.

La zone du projet, comme d'autres parties du pays, est en grande partie semi-aride et donc fortement menacée par les sécheresses et autres impacts négatifs du changement climatique. La nature semi-aride du pays le rend très fragile et vulnérable à la dégradation de

l'environnement, faisant de la gestion durable des ressources naturelles non pas une option, mais une priorité. Lorsqu'on mesure le taux total de conversion de l'habitat (défini comme la variation de la superficie forestière plus la variation de la superficie boisée moins l'expansion nette des plantations) pour la période 1990-2005, on constate que l'Érythrée a perdu 4,3 % de ses aires boisées et de son couvert et forestier. La déforestation a été et est toujours causée par l'expansion des activités agricoles et la demande de bois de chauffe pour les usages domestiques et autres, y compris la production industrielle. L'érosion des sols constitue l'un des principaux types de dégradation des sols dans les zones du projet.

2.5.3 **Ressources en eau :** L'agriculture et le pastoralisme constituent les principaux moyens de subsistance en Érythrée. Les principaux facteurs limitants que subissent ces moyens d'existence sont : l'absence de cours d'eau pérennes, la faiblesse des précipitations et donc l'approvisionnement insuffisant en eau pour l'usage domestique, l'élevage et le développement de l'irrigation. Le faible niveau des précipitations est aggravé par les pertes dues au ruissellement et par l'environnement terrestre fortement dégradé, eu égard à l'insuffisance de la couverture végétale. La situation montre le caractère impérieux de la mise en place des structures de collecte de l'eau pour capter l'eau nécessaire à la conservation de la modique quantité d'eau que le pays reçoit des précipitations pour l'irrigation, l'utilisation domestique et l'élevage.

2.6 Processus participatif pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 Évaluation de l'impact environnemental et social

- 2.6.1.1 Au cours de la préparation du projet, de vastes consultations publiques ont été menées pour cerner les impacts environnementaux et sociaux du projet. Les consultations visaient également à identifier les principaux défis environnementaux rencontrés sur les sites du projet ainsi que sur les zobas et sous-zobas dans lesquels le projet sera mis en œuvre. Des réunions ont eu lieu avec divers chefs de département au ministère de l'Agriculture, à l'Union nationale des femmes érythréennes, au Département des collectivités locales et au ministère de l'Eau, des Domaines et de l'Environnement. Des réunions consultatives ont également eu lieu avec divers chefs de département au niveau des zobas, y compris avec les chefs des zobas ainsi qu'avec les agents de vulgarisation. D'autres réunions consultatives ont eu lieu avec des leaders communautaires ainsi qu'avec des membres de la communauté et des membres et leaders d'associations d'agriculteurs dans certaines zobas.
- 2.6.1.2 Les objectifs de ces réunions consultatives étaient de : i) susciter une bonne compréhension du projet par toutes les parties prenantes dans la zone du projet ; ii) renforcer l'appropriation du projet par les leaders locaux, la communauté et les agriculteurs locaux ; iii) comprendre les attentes des populations et des organismes concernant le projet ; et iv) comprendre et caractériser les impacts environnementaux, sociaux et économiques potentiels du projet. De plus, des études spécifiques aux sites ont été menées afin de mieux comprendre les éventuelles répercussions environnementales, sociales et économiques du projet. Ces consultations ont débouché sur la préparation d'un PGES et les coûts liés à sa mise en œuvre ont été inclus dans la conception du projet.
- 2.6.2 **Processus participatif des communautés :** Des consultations avec les parties prenantes ont été menées et la participation du public au cours des processus de préparation et d'évaluation du projet se poursuivront même pendant la phase de mise en œuvre du projet afin d'assurer une communication régulière entre les promoteurs/organes d'exécution du projet et les différentes parties prenantes, notamment les bénéficiaires directs. Il y aura également des

consultations avec les parties prenantes et la participation de ces dernières au cours de la préparation des études d'impact environnemental et social spécifiques au site, qui se tiendront avant le début des travaux. D'autres consultations seront menées au cours de la phase de mise en œuvre du PGES, y compris le suivi du PGES en fonction des préoccupations qui seront soulevées par les collectivités touchées.

- 2.7 Expérience du Groupe de la Banque et les leçons prises en compte dans la conception du projet
- 2.7.1 **Expérience tirée des projets en cours :** Le portefeuille de la Banque dans le secteur agricole en Érythrée s'est considérablement étoffé et une expérience considérable a été acquise à la faveur de la construction d'infrastructures, notamment de micro barrages, à des initiatives communautaires telles que la gestion des ressources naturelles avec la participation des communautés locales, et au développement des infrastructures communautaires. Pour accélérer la mise en œuvre du DRSLP V, les enseignements tirés de l'exécution des DRSLP II et IV sont pris en compte dans la conception des modalités de passation des marchés et de gestion financière, qui reflètent les particularités de l'État érythréen. D'autres domaines dans lesquels il a été tenu compte des leçons apprises sont notamment : la nécessité d'une orientation appropriée des projets, l'accent sur l'approche axée sur les groupes d'agriculteurs, un suivi et une évaluation solides et le renforcement des capacités du personnel tous ces enseignements ont été intégrés en incluant des éléments tels que le lancement du projet, la formation régulière du personnel d'exécution, l'accent mis sur les coopératives et les associations des utilisateurs d'eau et l'appui au suivi et à l'évaluation à base communautaire.
- 2.7.2 Leçons apprises des partenaires de développement: La conception du projet proposé a tenu compte des enseignements et des meilleures pratiques tirés des projets déjà achevés en Érythrée par d'autres partenaires de développement, notamment en ce qui concerne la conservation des sols et de l'eau, la collecte de l'eau, la production agricole irriguée, la production animale et la lutte contre les maladies, les activités génératrices de revenus, le réensemencement de parcours, la création de banques fourragères au niveau individuel et communautaire des exploitations, les infrastructures d'accès aux marchés et d'alerte précoce, ainsi que les infrastructures mises en place aux fins de démonstration et de réplication à plus grande échelle.
- 2.7.3 Les principales leçons tirées de ces projets et prises en compte dans la conception de ce projet sont les suivantes :
 - La Banque a fait remarquer qu'il est essentiel de se focaliser sur un petit nombre d'éléments bien définis, pour assurer l'obtention de résultats de manière plus efficiente et efficace. L'expérience acquise lors de la mise en œuvre des projets en cours en Érythrée montre que le fait de mettre l'accent sur de nombreuses composantes et sous-composantes pose des problèmes au Gouvernement. La mise en œuvre a en outre été rendue difficile par l'absence de bonnes bases de référence pour l'établissement d'objectifs appropriés. Le projet proposé consistera à effectuer des études de base initiales et des études connexes afin de mieux orienter la mise en œuvre ultérieure et se focalisera également sur un nombre restreint et concis d'éléments qui se renforcent mutuellement pour assurer l'obtention des résultats attendus en temps voulu.
 - Il est nécessaire de disposer d'un solide système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats afin de mieux rendre compte des progrès réalisés sur une base trimestrielle. Ce projet proposé mettra à contribution les services de suivi et

d'évaluation déjà en place pour s'assurer que les difficultés de mise en œuvre qui apparaissent sont prises en compte et résolues à temps. Ce projet renforcera les services de suivi et d'évaluation au sein de la Cellule d'exécution du projet (CEP) ainsi qu'au niveau du Zoba afin qu'ils assurent le suivi et l'évaluation de l'état d'avancement du projet.

- Il convient d'insister sur la nécessité d'une gestion efficace des contrats. La Banque a tiré des enseignements des deux projets en cours et les capacités du personnel continueront d'être renforcées afin de veiller à ce que les règles et règlements de la Banque soient correctement respectés pendant la mise en œuvre du projet. Ce projet continuera de documenter les leçons apprises pour s'assurer qu'il existe un système efficace de gestion des contrats pendant sa mise en œuvre.
- Leçons tirées de la RPPP: Dans l'ensemble, la performance du portefeuille du Groupe de la Banque est jugée satisfaisante, avec une note de 3 (sur une échelle de 1 à 4). Il convient de noter que le pays a rempli les conditions préalables au premier décaissement des DRSLP II et IV. Cependant, le Plan d'amélioration du portefeuille pays d'avril 2019 a mis en évidence les principaux défis suivants : i) préparation inadéquate des projets et mauvaise qualité à l'entrée ; ii) insuffisance des ressources humaines et retards dans la mise en œuvre des projets ; iii) faiblesse des cadres de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports ; iv) retards dans le traitement des dossiers par la Banque en raison du taux élevé de rotation des chefs de projet ; v) mauvaise planification et exécution des marchés ; et vi) retards dans la présentation des rapports d'audit. Afin de relever ces défis, le projet a intégré les aspects ciaprès : i) la nécessité de mener des consultations adéquates avec les parties prenantes au cours de la conception du projet afin d'assurer l'appropriation et la conformité pendant la phase de mise en œuvre ; ii) la disponibilité des conceptions et des études de faisabilité détaillées du projet ; iii) la formation sur les règles et procédures de la Banque pour les projets financés par la Banque dans le cadre du lancement du projet et, par la suite, sur une base régulière ; iv) l'établissement des données de référence et sur les cibles annuelles au cours de la première année du projet lorsque ces données ne sont pas disponibles ; v) la soumission de rapports basés sur un cadre de résultats comprenant des données ventilées par sexe ; vi) l'intégration des activités et rapports trimestriels des projets en matière environnementale et sociale dans la liste de contrôle des missions de supervision ; et vi) l'engagement du gouvernement à recruter des experts dans tous les aspects essentiels à la réalisation du projet.

2.8 Indicateurs clés de performance

- 2.8.1 Le cadre logique axé sur les résultats du projet contient des indicateurs clés d'impact et de résultats pour le suivi de la performance du projet. Les principaux résultats attendus sont les suivants : i) quantité d'eau de pluie récoltée pour le bétail, les cultures et la consommation humaine ; ii) augmentation de la production et de la productivité des cultures ; iii) augmentation du revenu des ménages ; et iv) nombre et catégories d'emplois créés en faveur des jeunes et des femmes. Les progrès accomplis dans la réalisation de ces résultats feront l'objet de suivi au moyen du système de suivi et d'évaluation du secteur.
- 2.8.2 La Cellule d'exécution du projet établira des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet, qui présenteront, le cas échéant, des indicateurs de résultats ventilés par sexe et par âge. Les indicateurs de résultats feront l'objet d'un suivi au moyen du système de gestion de la CEP, tant au siège qu'au niveau des zobas, ainsi que des statistiques nationales. Les indicateurs seront mis à jour dans le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les ajustements nécessaires seront apportés le cas échéant. Un rapport sur la revue à mi-

parcours (RMP) et un rapport d'achèvement de projet (RAP) seront préparés. Tous ces rapports feront l'objet d'une large diffusion au sein du gouvernement, de la Banque et des autres partenaires de développement.

III. FAISABILITÉ DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

- 3.1.1. <u>Analyse financière</u>: L'analyse a été effectuée en comparant les scénarios avec le projet ou sans le projet, les coûts d'établissement et d'exploitation des cultures agricoles avec les avantages. L'analyse a également porté sur les avantages et les coûts de la transformation de volumes donnés certains produits d'élevage et agricoles (vaches, volaille, produits de la ruche, maïs) et certains produits horticoles (tomates, oignons et luzerne). L'analyse des flux de trésorerie actualisés effectuée sur les flux de trésorerie nets a donné un taux de rentabilité financière interne (TRI) de 16 % et une valeur actualisée nette (VAN) financière de 5,7 millions d'USD pour un coût d'opportunité de 12 %. Le coût d'opportunité de 12 % tient compte des taux d'intérêt en vigueur sur les prêts commerciaux dans le pays. Les taux de rentabilité financière découlent des avantages que le projet tire du développement de la chaîne de valeur de la production de vaches laitières et de l'apiculture. En outre, d'autres avantages tels que la création d'emplois le long des chaînes de valeur, les retombées des investissements en termes de stimulation de l'économie locale ainsi que d'autres effets positifs sur l'environnement constituent une justification supplémentaire choix du projet.
- 3.1.2. Analyse économique : L'analyse actualisée des flux de trésorerie réalisée sur le flux net de trésorerie a donné un taux de rentabilité économique interne (TREI) de 32 % et la valeur actuelle nette économique (VANE) est estimée à 9,3 millions d'USD pour un coût d'opportunité de 18%. Les valeurs économiques des biens et services ont été calculées à l'aide d'un facteur de conversion standard de 1,1 pour les biens et services échangés, tandis que les articles non échangés ont été estimés à l'aide des prix du marché qui étaient de bonnes estimations des valeurs économiques dans le système de marché libéralisé du pays. Les résultats montrent des taux de rentabilité économique interne élevés en raison de l'accent que met le projet sur la modernisation et la professionnalisation de l'agriculture dans les zones du projet pour les cultures et les animaux d'élevage choisis, notamment les cultures horticoles, l'élevage bovin laitier, l'aviculture et l'apiculture. Le projet attirera également la participation d'un plus grand nombre de petites et moyennes entreprises pour soutenir l'écoulement des produits des petits exploitants agricoles. Les activités du projet permettront également d'améliorer la productivité grâce au renforcement des capacités des principales parties prenantes. L'analyse de sensibilité sur l'effet de l'augmentation des coûts d'investissement de 10 % et de la réduction du revenu de la même marge a entraîné la baisse du TRI à 13 % et 12 % respectivement, ce qui signifie que le TRI est plus sensible aux variations du prix des produits agricoles. Voir le Tableau 3.2 pour plus de détails.

Tableau 3.1: Chiffres économiques et financiers clés

TRI, (scenario de base) 12 %, VAN (scénario de base)	(16,5%, USD 5,7 millions d'USD
TRI (scenario de base) 18 %, VAN (scénario de base)	9,3 millions d'USD

Tableau 3.2: Résultats de l'analyse de sensibilité du TRI

Scénario	TRI	VAN (en millions d'USD, 18 %)
Hausse de revenus de 10 %	39 %	12,5
Baisse de revenus de 10 %	26 %	5,97
Hausse des coûts d'investissement de 10 %	27 %	6,9
Baisse des coûts d'investissement de 10 %	27%	6.9

3.2 Impacts environnementaux et sociaux

3.2.1 **Environnement**

- 3.2.1.1 Le DRSLP V a été classé dans la catégorie 2 conformément aux procédures d'évaluation environnementale et sociale de la Banque et dans la catégorie B selon les procédures érythréennes d'évaluation environnementale et sociale. Dès lors, aucun des potentiels impacts négatifs ne devrait être significatif et irréversible puisque des mesures pour une gestion environnementale et sociale efficace seront prises dans le cadre du projet. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) a été préparé et publié sur le site Web de la Banque le 31 mai 2018. Ce plan fournit des lignes directrices pour la gestion des aspects environnementaux et sociaux potentiels sur tous les sites possibles du projet.
- 3.2.1.2 Le DRSLP V aura des impacts environnementaux positifs importants, notamment : i) sa contribution à la restauration du couvert forestier, qui permettra de réduire l'érosion des sols, les inondations et la pollution de l'eau ; ii) la restauration et l'amélioration des écosystèmes grâce aux activités de revégétalisation et de plantation d'arbres prévues dans le cadre du projet, qui auront des impacts significatifs sur la lutte contre la déforestation et la désertification ainsi que sur l'atténuation des effets du changement climatique ; iii) la réhabilitation des bassins versants dégradés pour pérenniser et améliorer les fonctions de rétention d'eau ; v) l'amélioration de la productivité agricole, de la gestion de la fertilité des sols et la facilitation de l'adoption de pratiques appropriées en matière de culture et d'élevage qui accroissent la production agricole et favorisent la professionnalisation de l'agriculture, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la hausse des revenus agricoles.
- 3.2.1.3 La plupart des impacts négatifs sur l'environnement seront imputables aux activités de construction avec des effets marginaux engendrés par l'exploitation et après l'exploitation. Certains de ces impacts seront liés : i) à la perte du couvert végétal due au défrichement des terres pour les projets d'irrigation dont les effets seront minimisés par la revégétalisation ; ii) à l'augmentation des prélèvements d'eau résultant des besoins des petits projets d'irrigation, ce qui peut perturber les trajectoires d'écoulement actuelles des rivières, mais dont les effets peuvent être atténués par des systèmes établis de gestion des eaux et de débit environnemental pour permettre aux utilisateurs en aval d'avoir suffisamment d'eau ; et iii) à l'érosion du sol du fait du caractère meuble du sol de surface. Ces impacts et d'autres impacts potentiels seront pris en charge dans le Plan de gestion environnementale et sociale du projet.

Les Cellules d'exécution/services du ministère de l'Agriculture et du zoba seront chargées de veiller à ce que les activités du projet soient conformes aux directives environnementales, avec l'appui technique des départements compétents du MLWE en vue de garantir que les travaux d'infrastructure d'irrigation sont exécutés conformément aux directives environnementales de l'Érythrée. Les résultats obtenus ou les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre des mesures seront signalés dans les rapports trimestriels ou annuels du projet et devraient être réglés dans les meilleurs délais par l'équipe de gestion du projet et la Banque.

- 3.2.2 Changement climatique: Le projet a fait l'objet d'un examen des risques climatiques à l'aide des systèmes de protection du climat (SSC) et a été classé dans la catégorie 2, puis dans la catégorie AREP (Revue de l'adaptation et des procédures d'évaluation) qui sera adoptée. Néanmoins, ce projet renforcera la résilience des populations locales au changement climatique et pourrait donc contribuer à une adaptation de 100 % aux impacts du changement climatique. Des activités telles que la collecte et le stockage de l'eau, l'amélioration des programmes de gestion des bassins versants, l'augmentation du nombre de programmes d'irrigation, la diversification des moyens de subsistance et l'amélioration des systèmes de production végétale et animale constituent des mesures d'adaptation au changement climatique. Ces mesures contribueront dans une large mesure à atténuer les défis liés aux impacts du changement climatique et à d'autres défis environnementaux (y compris la mauvaise utilisation des terres et les systèmes de gestion des terres, la dégradation des ressources terrestres, les problèmes d'érosion intensive des sols, etc.).
- 3.2.3 Croissance verte: Le projet s'efforcera d'accroître l'écologisation des bassins versants des sites du projet dans les zobas et sous-zobas identifiés grâce à l'agroforesterie et à un programme de plantation d'au moins 2,5 millions d'arbres, soit l'équivalent de 2 250 ha de forêt tropicale sèche. Ce programme de plantation d'arbres séquestrera jusqu'à 716 ktCO₂ pendant la durée du projet. Les programmes d'écologisation renforceront les puits de dioxyde de carbone et atténueront ainsi les effets du changement climatique. Le DRSLP s'inscrit parfaitement dans la réalisation des engagements concernant les contributions nationales déterminées pris par l'Érythrée lors de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue à Paris en 2015 et qui a abouti à l'Accord de Paris. Le projet concourra au programme d'aide à la régénération forestière au titre de la CDN de l'Érythrée. En effet, le pays s'est engagé à mettre un terme à la dégradation des terres et, partant, à s'adapter au changement climatique, tout en développant davantage les ressources en eau du pays, comme le décrit la CDN du pays. Le programme améliorera l'approvisionnement en eau, non seulement par la collecte et le stockage de l'eau, mais aussi par la conservation des ressources en eau grâce à une meilleure gestion des bassins versants. Le projet contribuera également à l'amélioration générale de la santé des ménages grâce à l'approvisionnement en eau potable.
- 3.2.4 **Genre :** Les lois nationales accordent des droits égaux aux hommes et aux femmes, et ces dernières ont un accès égal aux opportunités économiques et à la prise de décision. L'égalité de genre est inscrite dans les cadres juridiques du pays, notamment dans la Politique nationale en matière de genre (2004) et le Plan d'action national pour l'égalité de genre. Le ministère de l'Agriculture a un projet exhaustif de Politique d'intégration du genre et un Plan d'action stratégique quinquennal assorti d'objectifs clairement définis. En 2017, l'Union nationale des femmes érythréennes (UNFE), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, a organisé un colloque sur les femmes et l'agriculture qui a permis de mieux comprendre comment le Gouvernement entend améliorer davantage la situation socioéconomique des femmes érythréennes dans le secteur agricole. En outre, une loi portant sur les questions sexospécifiques, y compris le régime foncier, a été adoptée. En Érythrée, les femmes et les hommes sont impliqués dans l'agriculture, la conservation des sols et de l'eau, ainsi que dans divers types d'activités de restauration.
- 3.2.5 **Appui en faveur des femmes :** Conformément au Plan d'action national pour l'égalité de genre, des considérations sexospécifiques seront intégrées dans les activités du projet pour faire en sorte que les femmes participent à la sélection des activités visant à renforcer leur résilience et à accroître leurs capacités à générer des revenus, ainsi qu'aux divers programmes de formation et de renforcement des capacités. Les groupes de femmes et les ménages dirigés par des femmes seront spécifiquement ciblés dans la mise en œuvre de

pratiques de gestion durable des ressources naturelles, ainsi que de moyens de subsistance alternatifs - tels que l'apiculture et la plantation d'arbres fruitiers. En outre, un soutien technique et des conseils seront sollicités auprès de l'UNFE pendant la phase de mise en œuvre du projet afin de s'assurer que les besoins des femmes sont correctement identifiés et dûment satisfaits. Selon le système de marqueurs de genre, ce projet est de catégorie 3 – un projet qui comporte des résultats en matière de genre.

3.2.6 **Social**: Le projet vise à accroître et à améliorer l'accès à l'eau par la construction de 14 barrages en maçonnerie dans les zones rurales, dans la perspective à long terme d'une meilleure conservation des sols et de l'eau pour la productivité agricole. L'accès amélioré à l'eau potable grâce à la mise en place d'installations d'eau portatives aura un impact positif sur l'état de santé de la population, notamment en réduisant les maladies d'origine hydrique et la mortalité qui en résulte. Le projet contribuera à promouvoir davantage le bien-être en réduisant les maladies diarrhéiques et le risque de retard de croissance chez les enfants.

Le projet améliorera également la nutrition des adultes et des enfants. Il fera appel à des formateurs locaux pour s'assurer que la formation est donnée dans la langue locale et organisée de manière à assurer une participation maximale des agriculteurs. Le projet favorisera l'appropriation communautaire de l'infrastructure en impliquant la collectivité dans la construction et en veillant à ce que les jeunes participent au processus. Cela se fera en étroite collaboration avec l'administration de la sous-région. Dans le cadre de la deuxième composante, les ménages des sous-régions sélectionnées recevront un ensemble de mesures visant à : (1) améliorer le niveau de vie des bénéficiaires, (2) stabiliser le prix de la volaille et des produits laitiers, (3) accroître la production végétale et animale par une gestion efficace des ressources naturelles, (4) fournir des services efficaces de santé animale et végétale, (5) appliquer des produits agrochimiques appropriés, (6) créer des communautés résistantes aux chocs naturels.

- Régime foncier et accès à la terre : l'Érythrée a conservé un système de propriété 3.2.7 foncière par rotation dans lequel les terres sont réparties entre les agriculteurs sur la base d'une rotation pour une période de sept à douze ans, après quoi elles sont à nouveau réaffectées. En 1994, le gouvernement érythréen a adopté la Proclamation sur la réforme agraire qui garantit à tous les Érythréens âgés de plus de 18 ans le droit à la terre sur la base du principe de l'usufruit. En vertu de cette proclamation, le gouvernement est propriétaire de toutes les terres en Érythrée, mais il a l'intention d'en assurer une répartition équitable. Ce système d'attribution et de régime foncier visait à confirmer et à renforcer la sécurité d'occupation et, partant, à inciter les utilisateurs des terres à améliorer sans cesse les pratiques d'utilisation des terres et à investir dans l'amélioration de la qualité des terres. Il serait le garant d'une répartition équitable et juste des ressources foncières entre les hommes et les femmes et améliorerait l'accès à la terre pour les groupes qui en étaient traditionnellement privés. Toutefois, les dispositions de cette loi n'ayant pas encore été pleinement mises en œuvre, le régime foncier coutumier continue d'être largement appliqué (notamment sur les terres agricoles des hauts plateaux) même si l'État en est désormais le véritable propriétaire. Toute personne, homme ou femme, a un droit d'usufruit sur les terres agricoles à condition d'avoir 18 ans ou plus, de résider dans la région et de dépendre de l'agriculture. Ces droits ne permettent aucune forme de distinction fondée sur le sexe, la religion ou le statut social.
- 3.2.8 **Réinstallation involontaire**: Les activités du projet ne devrait entrainer aucune acquisition de terres, car les activités du projet seront menées sur des terres qui appartiennent au gouvernement ou aux groupes bénéficiaires. Si la portée des activités devait changer de telle sorte que l'acquisition de terres doive en résulter, les politiques et procédures de réinstallation involontaire de la Banque seront suivies.

IV. MISE EN ŒUVRE

4.1 Modalités de mise en œuvre

- Une cellule d'exécution du projet (CEP) créée dans le cadre du DRSLP II et du 4.1.1. DRSLP IV coordonnera les activités du projet. La CEP est composée de personnel du gouvernement chargé de coordonner les projets et d'appuyer les administrations des régions dans la mise en œuvre des projets. Le personnel clé de la CEP comprend : le coordonnateur national du projet, le personnel chargé de la gestion financière, le personnel chargé du suivi et de l'évaluation, le personnel chargé de l'approvisionnement et d'autres membres du personnel technique chargés de responsabilités techniques spécifiques comme les ingénieurs agricoles, les spécialistes du bétail, etc. Le gouvernement affectera du personnel supplémentaire, c'est-àdire un comptable, un expert en passation de marchés et un expert en transformation agroalimentaire, afin de renforcer les capacités de la CEP à superviser la mise en œuvre du projet. La CEP veillera à ce que les activités du projet soient lancées et budgétisées de manière adéquate, consolidera les dossiers de projet, soumettra tous les documents de passation de marchés à la Banque pour examen et approbation, compilera et soumettra toutes les demandes de décaissement et les rapports trimestriels d'avancement, coordonnera les audits annuels de tous les comptes du projet et facilitera la soumission des rapports d'audit à la Banque. Chaque région désignera parmi ses agents un coordinateur du projet, qui facilitera et coordonnera la mise en œuvre et la supervision technique des activités du projet. Le coordinateur de projet sera le principal agent de liaison entre la région et la CEP/ministère de l'Agriculture.
- 4.1.2. Un comité directeur multisectoriel sera mis sur pied pour assurer la supervision stratégique du projet, approuver les plans de travail et les budgets, et assurer le respect des stratégies pertinentes établies par le gouvernement pendant la mise en œuvre du projet. Le Directeur général (DG) du Département de la vulgarisation agricole du ministère de l'Agriculture présidera le Comité directeur, lequel se réunira deux fois par an, en juin et en décembre et sera composé de représentants des organismes suivants : i) le ministère de l'Agriculture (Président) ; ii) le ministère de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement ; iii) l'association nationale des femmes érythréennes; et iv) les six gouverneurs de région. Les comités de coordination des projets de région, présidés par les gouverneurs de région et comprenant, entre autres, les directeurs des départements administratifs de région et les chefs des divisions de l'agriculture, rempliront des fonctions similaires au niveau du région.
- 4.1.3. Afin de permettre une mise en œuvre concertée des activités du projet, un comité technique sera mis sur pied, composé du personnel compétent affecté au projet par plusieurs ministères. Le comité technique sera également présidé par la Direction générale de la vulgarisation agricole du ministère de l'Agriculture et se réunira au moins une fois par trimestre. La CEP assurera le secrétariat du Comité directeur et du Comité technique. Le coordonnateur national du projet sera le secrétaire des réunions du Comité directeur et du Comité technique.

4.2 Passations de marchés

4.2.1 Les passations de marchés de biens (y compris les services autres que de conseil), de travaux et de services de conseil, financés par la Banque pour le projet, se feront conformément à la "Politique de la Banque en matière de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque", datée d'octobre 2015 et aux dispositions énoncées dans la Convention de financement. Plus précisément, la passation des marchés se fera comme suit : i) Système de passation des marchés du destinataire : méthodes et procédures spécifiques de passation des marchés régies par le cadre du BPS, en utilisant les

dossiers types d'appel d'offres nationaux ou d'autres documents d'appel d'offres convenus lors des négociations du projet pour divers groupes de transactions à effectuer dans le cadre du projet et ii) **Méthodes et procédures de passation des marchés de la Banque :** méthodes et procédures de passation des marchés standard de la Banque, à l'aide des documents d'appel d'offres standard pertinents : (i) pour les marchés qui sont supérieurs aux des seuils susmentionnés, ou (ii) dans les cas où le BPS n'est utilisé pour aucune catégorie de marchés.

4.2.2 Risques liés à la passation des marchés et développement des capacités: Une évaluation des risques liés à la passation des marchés au niveau des pays, des secteurs et des projets et des capacités de l'organisme d'exécution en la matière a été réalisée pour le projet et a éclairé les décisions sur les régimes de passation des marchés (système national ou Banque) à utiliser pour des transactions spécifiques ou des groupes de transactions similaires au titre du projet. Les différents aspects des dossiers d'achat, procédures d'examen, seuils et exigences sont détaillés à l'annexe B5 du Rapport d'évaluation du projet - Annexe technique.

4.3 Gestion financière et ententes de déboursement

- 4.3.1 Le projet utilisera en partie les systèmes nationaux et en partie les politiques et procédures de gestion financière et de décaissement de la Banque. La responsabilité fiduciaire globale du projet incombe au ministère de l'Agriculture, l'organisme d'exécution, et le projet relèvera directement du Directeur général du Département de la vulgarisation agricole du ministère de l'Agriculture. Le Comité directeur du projet supervisera le respect des politiques et la mise en œuvre, et sera notamment chargé de l'examen et de l'approbation des plans de travail et des budgets annuels du projet.
- 4.3.2 La fonction de suivi du projet sera assurée au sein des structures du ministère de l'Agriculture, sous la supervision du chef de l'unité des finances. Le contrôleur financier et le responsable des finances pour les programmes DRSLP en cours financés par la Banque seront également responsables de la gestion financière dans le cadre du projet et seront assistés par les comptables de la CEP au niveau des régions. Toutefois, compte tenu de l'augmentation prévue de la charge de travail et de la nécessité de continuer à renforcer les capacités, un comptable supplémentaire sera affecté au projet. Le contrôleur financier rendra compte fonctionnellement au chef du département finances et administration du ministère de l'Agriculture, et administrativement au coordonnateur du projet.
- 4.3.3 La gestion financière et le système de paiement du projet seront centralisés à l'UEP, comme c'est le cas pour les projets en cours. La documentation dûment approuvée pour les activités exécutées au niveau de la région sera soumise à l'UAP pour effectuer le paiement en utilisant les systèmes gouvernementaux. Le projet sera inclue dans les programmes d'audit interne du ministère de l'Agriculture et les auditeurs internes effectueront régulièrement des audits internes conformément au Manuel d'audit interne en usage. En outre, la Banque effectuera des missions de supervision sur le terrain pour fournir un appui supplémentaire à la mise en œuvre de la gestion financière.
- 4.3.4 La CEP prépare des rapports financiers intérimaires dans le cadre des rapports trimestriels d'avancement, comme l'exige la Banque, au plus tard 45 jours après la fin de chaque trimestre. En outre, les états financiers du projet seront préparés et vérifiés par un cabinet d'audit privé sur la base des termes de référence révisés pour les opérations financées par la Banque. Les états financiers complets et vérifiés du projet, accompagnés d'une lettre de recommandation, seront soumis à la Banque dans les six mois suivant la clôture de l'exercice financier.

4.3.5 Les décaissements au titre du projet seront effectués conformément aux règles et procédures de décaissement de la Banque. Le projet utilisera principalement les méthodes de paiement direct et de décaissement par compte spécial, compte tenu de la nature des activités du projet. Dans le cas de la méthode du compte spécial, le gouvernement érythréen ouvrira deux (2) comptes spéciaux dédiés (libellés en dollars) auprès de la Banque d'Érythrée pour recevoir les ressources provenant des financements de la FAT et du FAD. Des comptes courants locaux correspondants en nakfas sont ouverts pour faciliter le fonctionnement des comptes spéciaux en USD. La Banque émettra une lettre de décaissement qui précisera les principales procédures et pratiques applicables au projet.

4.4 Suivi et évaluation

- 4.4.1 Le système de suivi et d'évaluation comprendra, au niveau communautaire, un processus participatif de S&E qui sera utilisé pour produire et gérer/consolider des données ventilées par sexe et par âge. Une étude de base, en cours de préparation, servira à déterminer le statut des bénéficiaires du projet. Une analyse d'impact des activités du projet sera réalisée à la fin de la mise en œuvre du projet. Le spécialiste S&E sera responsable de la coordination de toutes les activités de suivi et d'évaluation et assurera la production et la publication des rapports nécessaires. L'expert, en consultation avec les membres de l'équipe de projet et d'autres agents du ministère de l'Agriculture, procédera également à des évaluations périodiques du projet, selon les besoins, afin de bien orienter la gestion et la mise en œuvre du projet.
- 4.4.2 La Banque effectuera régulièrement des missions de suivi, d'examen et de supervision pour suivre de près la mise en œuvre du projet. Les missions de supervision auront lieu au moins deux fois par an. Outre les missions de supervision de la Banque, seront effectué un examen à mi-parcours et un examen de fin de projet.

Principales étapes du projet

Calendrier	Principales étapes	Processus de surveillance / boucle de rétroaction
Année 0	Préparation des dossiers de passation de marchés	Gouvernement érythréen, BAD
	Approbation, signature, lancement du projet	Conseil d'administration de la BAD, gouvernement érythréen
Mars 2020	Premier décaissement	Gouvernement érythréen, BAD
Année 1 - 5	Mise en œuvre/ Superv.	Gouvernement érythréen, BAD
Année 1 - 5	Surveillance	Comité de pilotage
Année 1 - 5	Rapports d'audit	Annuellement par CEP
Année 3	Examen à mi-parcours	La Banque et la CEP assureront le suivi
Année 5	Étude d'impact	LA CEP et les régions
Année 5	Rapport de fin de projet	L'ASWAP et la CEP assureront le suivi, avec participation de la Banque

4.5 Gouvernance

4.5.1 L'Érythrée a conservé un système politique à parti unique dirigé par le Front populaire pour la démocratie et la justice (PFDJ). Bien qu'il n'y ait pas eu d'élections nationales, des élections locales ont eu lieu à tous les niveaux des sous-zones du pays. Du point de vue administratif et fiscal, le pays est divisé en six régions dirigées par des gouverneurs. Le

gouvernement érythréen maintient une économie dominée par le secteur public, où le gouvernement supervise la plupart des activités économiques et le secteur privé est peu présent. Toutefois, le gouvernement travaille à une série de réformes générales, en particulier des processus de réglementation, qui permettraient d'assouplir les restrictions à la conduite des affaires dans le pays. Le gouvernement a également invité la diaspora et d'autres investisseurs étrangers à investir dans le secteur des services et des entreprises manufacturières, car les envois de fonds restent une source essentielle d'entrées de capitaux pour le développement économique à long terme de l'Érythrée.

4.5.2 Historiquement, l'Érythrée a moins souffert de la corruption que ses pairs en Afrique. Néanmoins, les principales conclusions de l'évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) de 2015 et d'autres classements ont révélé que l'Érythrée a enregistré une légère amélioration de sa gouvernance globale, la plupart des améliorations étant constatées dans le domaine du développement humain et des opportunités économiques durables.

4.6 Viabilité

- 4.6.1 La viabilité des activités du projet découlera d'une série de facteurs, dont le plus important est l'approche participative axée sur la demande adoptée dans les processus de conception et de mise en œuvre pour promouvoir un sentiment d'appropriation parmi les bénéficiaires. Le projet se concentrera sur le renforcement des capacités, y compris la formation des bénéficiaires à l'utilisation et à la gestion efficaces des ressources rares en eau et en fourrage. Deuxièmement, les bénéficiaires assumeront la propriété et la responsabilité de l'infrastructure du projet après la construction, et assumeront donc la responsabilité de son exploitation et de son entretien, ce qui permettra de maintenir le flux des avantages du projet pendant et après sa durée de vie. Cet objectif sera atteint par la formation et le renforcement d'associations communautaires d'usagers de l'eau. L'institutionnalisation de la contribution des bénéficiaires aux efforts, le recours aux meilleurs prestataires de services, y compris des ONG de bonne réputation, minimiseront les échecs et maintiendront le flux des résultats. La viabilité des cultures et de l'élevage sera assurée en utilisant les résultats des recherches sur les cultures et l'élevage menées par des instituts de recherche agricole et animale, et en utilisant des espèces résilientes à la sécheresse et aux maladies.
- 4.6.2 Le projet est financièrement viable et durable. L'analyse donne un TRF de 18 % et un TRE de 12 %. Il est évident que les agriculteurs seront en mesure de payer les médicaments et certains intrants agricoles, compte tenu de la composante valeurs des projets. Le projet prévoit également la formation d'artisans et de techniciens pour l'entretien des infrastructures d'irrigation. En outre, en ce qui concerne cette dernière, la commercialisation des produits à valeur ajoutée, la fourniture d'un soutien institutionnel et le développement de groupements d'agriculteurs forts travailleront en synergie pour assurer la durabilité. En particulier, il est prévu que, dans le cadre du DRSLP V, les agriculteurs organisés en associations paysannes/sociétés coopératives fonctionneront comme des entreprises agricoles. Un agent d'agro-industrie sera recruté pour fournir un soutien technique en gestion d'exploitations agricoles et d'entreprises.

4.7 Gestion des risques

4.7.1 **Risque :** Disponibilité d'un plan de relève pertinent dans les domaines de compétences essentiels du projet :

Atténuation : i) Du personnel supplémentaire sera recruté par le gouvernement pour compléter les effectifs existants.

4.7.2 **Risque :** Réduction des précipitations, augmentation de la température, modification de la durée de la saison des pluies, augmentation de l'incidence des sécheresses et des inondations, suite aux risques climatiques :

Atténuation : Formation sur les différentes vulnérabilités, aide aux communautés pour sélectionner les mesures d'adaptation, par exemple la collecte des eaux de pluie, le pâturage en rotation, l'utilisation de variétés tolérantes à la sécheresse telles que le sorgho, etc.

4.7.3 **Risque :** Retard dans la mise à disposition des fonds de contrepartie :

Atténuation: Les contributions du gouvernement se feront en grande partie en nature, sous forme d'espaces de bureau, de mobilier, de salaires et traitements, de paiement de toutes les factures de services publics et d'équipement de bureau.

4.8 Développement du savoir

Le projet devrait générer d'importants attributs du savoir qui ajouteront de la valeur à 4.8.1 la conception et à la gestion de projets semblables à l'avenir. Ce savoir découlera de la conception du projet adopté, qui s'appuie sur les enseignements tirés des projets DRSLP II et IV en cours. En outre, grâce à ce projet et à d'autres déjà mis en œuvre, seront instituées une mémoire institutionnelle et des connaissances engendrées par la création de groupes de base et de réseaux d'équipes qualifiées capables de mettre en œuvre d'autres interventions similaires pour renforcer la résistance des communautés à la sécheresse et améliorer leurs moyens de subsistance. Ainsi, la collaboration avec d'autres interventions similaires, de la Banque et d'autres institutions, sera encouragée. Pour faciliter le suivi des nouveaux attributs du savoir, le projet a été conçu de manière à inclure des études de base supplémentaires, ainsi qu'une étude d'impact qui fournira au gouvernement et aux bénéficiaires des connaissances pertinentes qui pourront être mises en pratique pour obtenir des réalisations davantage axées sur les résultats. En outre, les modalités systématiques de S&E informeront la direction du projet, les bénéficiaires, le gouvernement et les autres parties prenantes de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et permettront de remédier aux contraintes en temps voulu et de manière cohérente. Les enseignements tirés du processus de retour d'information pourraient ensuite guider une prise de décision efficace au cours de la mise en œuvre et de la conception de projets futurs.

V. INSTRUMENTS ET POUVOIRS JURIDIQUES

5.1 Instrument juridique

Le projet sera financé par des dons du FAD et de la FAT.

5.2 Conditions associées à l'intervention de la Banque

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don FAD

- 5.2.1.1 L'entrée en vigueur du Protocole d'accord du FAD est subordonnée à la signature de l'Accord par le bénéficiaire et le Fonds.
- 5.2.1.2 Conditions préalables au premier décaissement du don du FAD : L'obligation du Fonds de procéder au premier décaissement du don FAD est subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord conformément au **5.2.1.1.1** ci-dessus.

5.2.2 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don du pilier I de la FAT.

- 5.2.2.1 L'entrée en vigueur du Protocole d'entente est subordonnée à la signature de l'Accord par le bénéficiaire et le Fonds.
- 5.2.2.2 Conditions préalables au premier versement du don du pilier I de la FAT : l'obligation du Fonds d'effectuer le premier versement du don est subordonnée à l'entrée en vigueur du protocole d'accord conformément au point 5.2.2.1 ci-dessus.
- 5.2.3 **Engagements :** Le bénéficiaire des dons FAD ET FAT fera en sorte que l'organisme d'exécution :
 - (i) Exécute le projet conformément au Plan de gestion environnementale et sociale (PGES), aux politiques de sauvegarde du Fonds et à la législation nationale applicable, d'une manière satisfaisante pour le Fonds ;
 - (ii) Au plus tard six (6) mois après la date de signature des conventions de financement, affecter un comptable, un expert en agro-industrie et un responsable de la passation des marchés dont les qualifications et le mandat seront jugés satisfaisants par le Fonds, pour renforcer la gestion financière, l'expertise en valeur ajoutée et les capacités en matière de passation de marchés de la CEP;
 - (iii) Au plus tard trois (3) mois après la date de signature des conventions de financement, fournir à la Banque la preuve de l'ouverture d'un compte bancaire spécial dédié libellé en USD et d'un compte dédié en monnaie nationale à la Banque de l'Érythrée, pour respectivement recevoir une partie du produit de la subvention et le transfert de fonds depuis le compte spécial;
 - (iv) au plus tard six (6) mois après la date de signature des présents Accords, soumettre à la Banque les éléments de preuve nécessaires à la mise en place d'un Comité de pilotage multisectoriel du Programme pour assurer la supervision politique du projet et du Comité technique du programme afin de permettre une mise en œuvre collaborative du Programme;
 - (v) s'assurer que chaque Zoba désigne un chargé de coordination de projet parmi son personnel pour faciliter ou coordonner la mise en œuvre et la supervision technique des activités du projet.

5.3 Conformité aux politiques de la Banque

Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

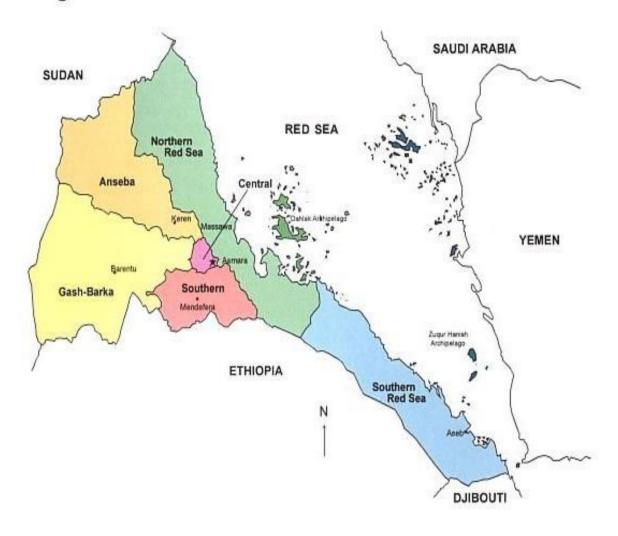
Compte tenu du niveau élevé de risque de surendettement de l'État érythréen, tel que validé lors des consultations de juillet 2019, au titre de l'article IV du FMI, la Direction recommande que le Conseil d'administration du Fonds :

(i) déroge à l'application des dispositions de l'annexe II, section II.18, des Directives opérationnelles du FAD-14 et autorise l'utilisation de l'analyse de la soutenabilité de la dette du Fonds monétaire international du 22 juillet 2019, qui classe l'État d'Érythrée dans « risque élevé de surendettement » (rouge) aux fins du calcul de l'allocation basée sur la performance au titre du FAD-14 pour

- l'année 2019 de l'État d'Érythrée au lieu de la note précédente fournie par la Direction régionale qui classait l'État d'Érythrée dans la catégorie « risque modéré d'emprunt » détresse » (jaune);
- (ii) autorise que l'ABP pour l'Etat de l'Érythrée au titre de l'année 2019 soit uniquement sous forme de dons et, par conséquent toute partie inutilisée de l'ABP sous forme de prêt sera convertie en dons en vertu de la classification «surendettement»;
- (iii) approuve la proposition de don proposé du Fonds africain de développement (FAD) d'un montant de 15 millions d'UC et du don de la Facilité d'appui à la transition (FAT) d'un montant de 2 488 000 UC à l'Érythrée aux fins et sous réserve des conditions énoncées dans le présent rapport.

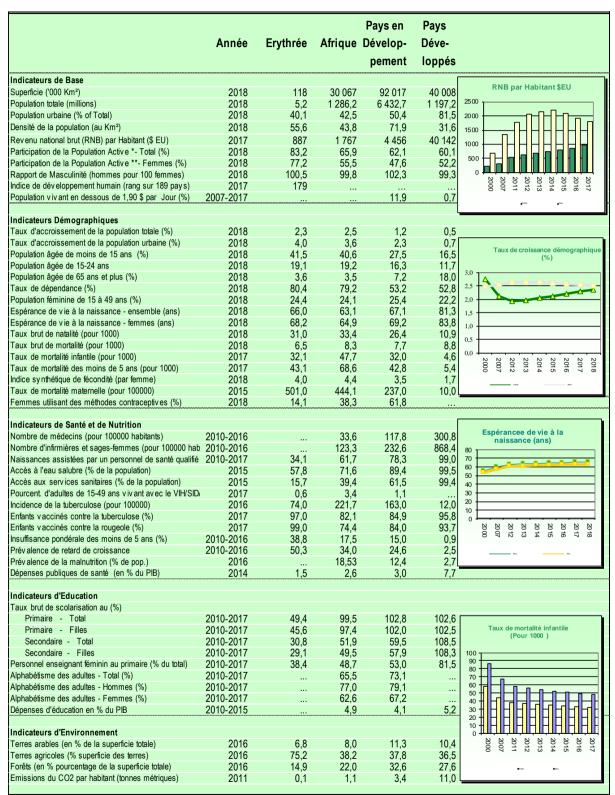
ANNEXE I : Carte de l'Érythrée

Regional Administration of Eritrea



ANNEXE II : Indicateurs socio-économiques comparés de l'Érythrée Erythrée

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Février 2019

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ...: Données non disponibles. * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+)
** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+)

ANNEXE III : Tableau du portefeuille de la BAD en Érythrée au 18 octobre 2019

Secteur	Code SAP	Nom du projet	Statu t	Date d'appr.	Âge	Date de signat.	Appr . avan t sign *	Into Forc e	1 ^{er} déc. effect.	1 ^{er} déc. réel	Appr. avant 1 ^{er} déc.	Échéan. déc.	Source	Somme appr. en M UA	Ratio de déc.	Dern. superv ision	Statut/Alerte Tableau de bord
	P-Z1- AAZ- 034	PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DRLSP II	En cours	26- Nov-14	4,9	6-Mai- 15	5,3	31- Juil- 15	31-Juil- 15	28-Jan- 16	14,3	31-Déc- 20	FAD/ Prêt	5,8	43,5	Aoû-19	Satisfaisant
44 %		PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DRLSP II	En cours	26- Nov-14	4,9	6-Mai- 15	5,3	31- Juil- 15	31-Juil- 15	28-Jan- 16	20,1	31-Déc- 20	FAD / Don	5,8	10,0		Satisfaisant
Agriculture -	P-ER- AAZ- 002	PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DRLSP IV	En cours	24-Jan- 17	2,7	5-Avr- 17	2,4	22- Juin- 17	24-Juil- 17	19-Sep- 17	7,9	31-Juil- 21	FAT/ Prêt	3,0	31,8	Aoû-19	Satisfaisant
7		PROGRAMME DE RÉSILIENCE À LA SÉCHERESSE ET DE MOYENS D'EXISTENCE DURABLES DRLSP IV	En cours	24-Jan- 17	2,7	5-Avr- 17	2,4	5- Avr- 17	24-Juil- 17	21-Sep- 17	8,0	31-Juil- 21	FAT / Don	2,4	22,2		Satisfaisant
n – 36 %	P-ER- IA0- 001	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'EMPLOY ABILITÉ ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE - SDEE	En cours	3-Mar- 15	4,6	6-Mai- 15	2,1	22- Sep- 15	22-Sep- 15	2-Nov- 16	20,3	30-Juin- 20	FAD / Prêt	7,6	0,0	Aoû-19	Aucun déc. pdt 2 ans/Projet problémat.
Éducation – 36 %		DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES POUR L'EMPLOY ABILITÉ ET L'ESPRIT D'ENTREPRISE - SDEE	En cours	3-Mar- 15	4,6	6-Mai- 15	2,1	5- Juin- 15	22-Sep- 15	29-Mar- 16	13,1	30-Juin- 20	FAD / Don	5,9	18,3		Passation de marché lente/ Projet problémat.
Gouv. éco./fin. – 17 %	P-ER- KF0- 003	PROJET D'APPUI À LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES, D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE DE STATISTIQUES ET DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS - PFM-	En cours	4-Juil- 16	3,3	10- Oct-16	3,3	10- Oct- 16	25-Nov- 16	20-Déc- 16	5,6	31-Déc- 20	FAT / Don	4,5	20,1	Aoû-19	Décaiss. lent

	P-ER-	PROJET DE	Appro	19-	0,28	20-	2,1	20-	20-Aoû-			31-Déc-	FAT /	2,0	0,0	À	Satisfaisant
	K00-	RENFORCEMENT DE	uvé	Juin-19		Aoû-		Aoû-	19			22	Don			détermi	
	002	L'ADMINISTRATION				19		19								ner	
		FISCALE (ESTAP)															
	P-ER-	ÉVALUATION DES EAUX	En	18-	2,9	3-Avr-	4,4	4-	9-Mai-	20-Juil-	8,1	31-Aoû-	PPF/	0,5	2,1	Oct-18	Décaiss. lent
3 %	EAZ-	SOUTERRAINES,	cours	Nov-16		17		Mar-	17	17		19	Don				
Ï	003	CARTOGRAPHIE DES						17									
i i		AQUIFÈRES ET															
l ä		CONSTRUCTION DES															
Sse		FORAGES - GAAMWD															
ii ii	P-ER-	FINANCEMENTS	Appro	26-	0,01									0,5	0,0	À	Satisfaisant
ssa	EAZ-	SUPPLÉMENTAIRES -	uvé	Sep-19												détermi	
ď	006	ÉVALUATION DES EAUX														ner	
e e		SOUTERRAINES de															
Ear		l'ÉRYTHRÉE, ASSURANCE															
-		QUALITÉ															
Total /																	40 % signalés
Moyenn					3,1		3,3				12,2			37,8	17,4 %		en rouge
e																	chrouge

ANNEXE IV : Rapport sur l'état de fragilité

L'Érythrée a connu une croissance économique positive au cours des trois dernières années, grâce notamment à l'augmentation des investissements étrangers dans le secteur minier et à l'adoption de politiques visant à modifier les dépenses et à renforcer la croissance.

L'économie érythréenne est peu diversifiée. La dépendance de l'Érythrée vis-à-vis de l'exploitation minière et de l'agriculture reflète l'étroitesse de sa base économique et la vulnérabilité aux chocs extérieurs et environnementaux négatifs qui en découle. La contribution du secteur agricole à l'économie est relativement faible (estimée à 17 % en 2014) et a diminué ces dernières années, tandis que le secteur industriel (principalement le textile et les boissons) est resté faible à 6 %.

L'enquête sur la santé de la population érythréenne (EPHS) (2010) révèle également des lacunes, notamment que l'accès à une source d'eau améliorée n'est que de 58 % et les ressources en eau disponibles couvrent à peine 15 % des besoins de la population. Le manque de ressources en eau est un facteur contraignant pour l'agriculture, un secteur clé de l'économie érythréenne. Dans le secteur de l'énergie, 88 MW d'électricité sont produits à partir de centrales alimentées au diesel ou au mazout lourd. Selon le rapport de la Banque mondiale (2014) sur le suivi des progrès en matière d'énergie durable, le taux d'électrification de l'Érythrée est estimé à 30 % et le déficit d'accès à 3,2 millions de personnes, et le chiffre est similaire pour le déficit d'accès aux combustibles non solides. La part de la biomasse dans la consommation finale totale d'énergie a été estimée à 73% et l'intensité énergétique primaire à seulement 12,1%. Le coût des groupes électrogènes diesel a des répercussions sur les entreprises et le coût élevé de l'énergie entrave le développement du secteur privé et la connectivité nationale. Les effets directs et indirects de ces problèmes sont une productivité des investissements et une croissance économique faible.

L'absence de statistiques socioéconomiques nationales de base constitue en outre un obstacle majeur à la gestion macroéconomique en Érythrée ; l'absence chronique de données macroéconomiques fiables entrave l'efficacité des politiques de développement et de lutte contre la pauvreté. À ce jour, aucun recensement n'a été effectué en Érythrée et les statistiques officielles sur la prévalence de la pauvreté dans le pays sont limitées. D'après des données anecdotiques, la pauvreté est encore très répandue dans le pays, où 65 % de la population vit dans les zones rurales et 80 % dépendent de l'agriculture de subsistance pour leur subsistance.

En l'absence de statistiques officielles, il est difficile d'estimer la gravité de l'insécurité alimentaire en Érythrée. Le secteur agricole, y compris l'élevage et la pêche, ne représente qu'un cinquième du produit intérieur brut. Le secteur dépend principalement des précipitations, car moins de 10 pour cent des terres arables sont irriguées. En conséquence, la productivité est faible comme en témoigne l'année 2011 où seulement 106.498 MT de sorgho et 11.315 MT de mil perlé ont été produites, soit presque la moitié de la quantité produite en 2006.

Comme d'autres pays de la région de la Corne de l'Afrique, la population érythréenne est vulnérable aux chocs liés à la dégradation de l'environnement, au climat rigoureux et à l'insécurité alimentaire. La région est confrontée à d'importantes variations climatiques et le changement climatique risque d'accroître la fréquence et la gravité des sécheresses, ce qui ne fera qu'exacerber des facteurs tels que la pauvreté, la dégradation des écosystèmes, la gestion non coordonnée des ressources en eau, les conflits et la gouvernance inefficace. La région a connu d'importantes sécheresses en 2003, 2008 et 2011, qui ont eu un impact négatif sur la sécurité alimentaire et les niveaux de nutrition, ce qui a à son tour accru la malnutrition des enfants, estimée à 50% (EPHS, 2010).

En effet, l'Érythrée a été identifiée comme l'un des pays les plus exposés aux risques climatiques, en particulier les effets de la sécheresse. Environ 65 % de la population érythréenne risque de subir des chocs dus à la dégradation de l'environnement, au climat rigoureux et à l'insuffisance alimentaire. Selon les données du projet sur la résilience à la sécheresse et les moyens d'existence durables 2014-2020, les risques de sécheresse sont passés d'une fois tous les 6 à 8 ans à une fois tous les 2-3 ans.

ANNEXE V : Analyse de viabilité de la dette actuelle de l'Érythrée

L'Érythrée se trouve dans une situation d'endettement précaire, qui a évolué avec le temps. Le ratio de la dette publique brute par rapport au PIB est passé de 288,1 % en 2017 à 267,0 % en 2018 et devrait continuer à baisser pour atteindre 248,0 % en 2019. La majeure partie de cette dette est intérieure, alors que la dette extérieure était d'environ 64,4 % du PIB en 2018. L'Érythrée a l'un des taux d'endettement les plus élevés du continent africain. Selon les informations disponibles (FMI, Article IV, rapport des consultations publié le 22 juillet 2019), le risque de surendettement de l'Érythrée est élevé.

L'accumulation d'une importante dette publique est le résultat d'années de sanctions des Nations Unies et de conflits, qui ont abouti à des déficits élevés, principalement financés par des emprunts intérieurs. Avec le temps, la capacité du pays à assurer le service de l'énorme dette publique a chuté, car elle était en concurrence avec les dépenses consacrées aux objectifs du développement durable (ODD) en matière de santé et d'éducation. Le gouvernement a accordé une plus grande priorité aux objectifs du millénaire pour le développement, et les progrès ont été remarquables. En dépit d'excédents budgétaires importants au cours des dernières années 2016-2018 (6,9 % du PIB en moyenne annuelle), l'essentiel de ces excédents (économies) a servi à honorer les engagements pour le service de la dette publique.

Le fardeau de la dette reste énorme et réduit la capacité du pays à contracter de nouvelles dettes non concessionnelles. Le service de la dette en pourcentage des exportations est passé de 6,3 % en 2017 à 6,8 % en 2018 et devrait augmenter à 8,3 % en 2019. Si ce fardeau croissant de la dette n'est pas allégé par des financements concessionnels, le pays risque d'annuler les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui risquerait d'aggraver la vulnérabilité actuelle liée au chômage élevé et au sous-emploi, en particulier chez les jeunes, et au changement climatique, que la Banque s'est efforcée d'inverser en apportant des soutiens cumulatifs à l'Érythrée.

Compte tenu des vulnérabilités susmentionnées, que pourrait aggraver la situation de surendettement, la Banque devrait utiliser les directives et le cadre existants du FAD 14 pour permettre à l'Érythrée d'accéder au financement mixte, qui est fait uniquement de dons. Cette demande est similaire aux approbations du Conseil d'administration pour l'Éthiopie et Djibouti, deux pays qui se trouvent dans une situation de surendettement similaire à celle de l'Érythrée.

Malgré une croissance économique estimée à 3,1 % en 2019, le pays est déjà exposé à un risque de surendettement élevé (comme indiqué ci-dessus) et le lourd fardeau de la dette ne lui permet pas d'engager pleinement les 10 % requis de fonds de contrepartie pour couvrir le coût local du projet. L'affaiblissement de la capacité fiscale affecte également les efforts de mobilisation des ressources intérieures. Le ratio recettes/PIB est estimé à 33,5 % du PIB en 2019 (soit une baisse de 4,2 % du PIB par rapport à son niveau de 2018). Depuis l'accord de juillet 2018, la mobilisation des ressources intérieures a été affectée par le commerce de contrebande transfrontalière, en particulier avec l'Éthiopie, qui a entraîné d'énormes pertes de revenus.

Face à l'énorme dette et au fardeau du service de la dette qui en découle, les autorités rationalisent les dépenses pour protéger les résultats obtenus dans les domaines de la santé et de l'éducation tout en utilisant les excédents budgétaires accumulés (économies) pour apurer leurs dettes publiques existantes - intérieures et extérieures. Les résultats obtenus par le pays en matière de politique de dépenses publiques et la fourniture en temps voulu de fonds de contrepartie pour les projets en cours indiquent que les autorités se sont fermement engagées à financer les programmes de développement avant la baisse des recettes intérieures et à atteindre

des niveaux d'endettement insoutenables. Par la suite, les partenaires de développement sont restés une importante source de financement, face aux contraintes actuelles en matière de ressources et au fardeau de la dette. Il convient de noter que la nouvelle aide de la Banque n'aura qu'un impact direct minime sur la viabilité budgétaire et la viabilité de la dette, puisqu'elle sera accordée sous forme de dons, ce qui signifie que la Banque pourra augmenter sa part des coûts jusqu'à un maximum de 100 %, sous réserve de restrictions gouvernementales sur le paiement de certains coûts locaux.

ANNEXE VI : Note sur le traitement du Programme érythréen de résilience à la sécheresse et développement de moyens d'existence durables (DRLSP-V) – Situation actuelle l'Érythrée

Le programme DRSLP-V pour l'Érythrée a été évalué selon les procédures de la Banque en 2018. La note conceptuelle et le rapport d'évaluation du projet ont été préparés, examinés et approuvés par l'équipe pays selon les normes requises. Le rapport d'évaluation de projet (RAP) a été examiné par l'équipe pays le 7 juin 2018 et un RAP révisé, tenant compte des commentaires et recommandations de l'équipe, ainsi que des commentaires de la revue de préparation, a été approuvé le 20 juin 2018. Les documents du projet ont a été soumis au Conseil d'administration pour approbation finale dans les délais impartis. La date limite pour l'approbation du Conseil d'administration était le 24 octobre 2018. Le projet devait être financé par un prêt FAD de 10 millions d'UC, un don de la FAT de 10 millions d'UC et une contribution du gouvernement de l'État érythréen de 2 millions d'UC. Le coût total du projet à l'évaluation était de 22 millions d'UC.

Au cours de son examen avant approbation du projet, le Conseil d'administration a posé des questions concernant l'endettement de l'État érythréen et l'éligibilité du pays aux prêts FAD. Dans le même temps, le Fonds monétaire international (FMI) prévoyait d'entreprendre des activités en vue d'établir le rapport sur les consultations au titre de l'article IV (dont le dernier avait été établi 10 ans auparavant) qui fournirait des informations crédibles sur les questions soulevées par le Conseil. Ce dernier a décidé de reporter l'approbation du DRSLP-V et de tout autre projet en préparation pour l'Érythrée jusqu'à ce que le FMI ait achevé ses consultations au titre de l'article IV avec le gouvernement érythréen. Il convient donc de noter que l'approbation différée du Conseil n'était pas liée à la viabilité technique, sociale, économique ou financière du projet. La mission du FMI a tenu des consultations sur l'article IV avec l'Érythrée en mai 2019 et a présenté ses conclusions au Conseil d'administration en juillet 2019. Sur la base de ces résultats, la Banque a conclu que l'État érythréen n'était pas éligible aux prêts FAD. En conséquence, les allocations du FAD 14 du pays ont été converties en dons.

En consultation avec le gouvernement de l'État d'Érythrée, les fonds disponibles ont été alloués en août 2019 à deux projets clés, à savoir DRLSP-V et Enable Youth, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Fonctionnement	ABP (EN MILLIERS D'UC)	FAT (EN MILLIERS D'UC)	Total (EN MILLIERS D'UC)
Financement supplémentaire pour le Projet sur les eaux souterraines	-	512	512
DRSLP V	15 000	2 488	17 488
Enable Youth	-	12 000	12 000
Total	15 000	15 000	30 000

Une mission de réévaluation a été entreprise en août 2019 pour passer en revue et mettre à jour les documents de projet. La conception, les objectifs, les composantes et les activités du projet n'ont pas été modifiés. Toutefois, le projet a été redimensionné pour s'assurer que les coûts des activités correspondent à l'enveloppe de ressources disponible. Le financement disponible s'élève à 19,135 millions d'UC (don du FAD de 15 millions d'UC, don du FAD de 2,488 millions d'UC et contribution du gouvernement de 1,647 million d'UC). Les documents du projet mis à jour ont été examinés par des pairs et présentés à l'équipe pays pour examen et approbation.